



VISION GRAND-SAULT/GRAND FALLS PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COMMUNAUTÉ

Rapport préparé par :

Ville de Grand-Sault
131, rue Pleasant, Suite 200
Grand-Sault/Grand Falls, N.-B. E3Z 1G6



N° de fichier 122710034
Le 30 mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	CONTEXTE DU PROJET	2
2.1	OBJECTIF	2
2.1.1	Contexte municipal d'urbanisme.....	2
2.2	MÉTHODOLOGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PLAN.....	2
2.3	APPROCHE COLLABORATIVE	3
2.3.1	Résumé des engagements et consultations	4
3.0	PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ.....	5
4.0	CADRE CONCEPTUEL DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COMMUNAUTÉ	9
4.1	ÉNONCÉ DE LA VISION DE LA VILLE	10
4.2	ÉNONCÉS DE MISSION POUR LES OPÉRATIONS DE LA VILLE.....	10
4.3	THÈMES, BUTS ET OBJECTIFS	10
4.4	COOPÉRATION RÉGIONALE	11
4.4.1	Description de la situation actuelle.....	11
4.4.2	But.....	11
4.4.3	Objectifs	11
4.5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	11
4.5.1	Description de la situation actuelle.....	11
4.5.2	But.....	11
4.5.3	Objectifs	11
4.6	DESTINATION TOURISTIQUE	12
4.6.1	Description de la situation actuelle.....	12
4.6.2	But.....	12
4.6.3	Objectifs	12
4.7	LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL	12
4.7.1	Description de la situation actuelle.....	12
4.7.2	But.....	12
4.7.3	Objectifs	12
4.8	VIE SAINE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	13
4.8.1	Description de la situation actuelle.....	13
4.8.2	But.....	13
4.8.3	Objectifs	13
4.9	VITALITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE	13
4.9.1	Description de la situation actuelle.....	13
4.9.2	But.....	13
4.9.3	Objectifs	13
4.10	UTILISATION DES TERRES ET AMÉNAGEMENT DURABLES	14
4.10.1	Description de la situation actuelle.....	14
4.10.2	But.....	14
4.10.3	Objectifs	14
4.11	INFRASTRUCTURE POUR SATISFAIRE LES BESOINS CHANGEANTS	15
4.11.1	Description de la situation actuelle.....	15
4.11.2	But.....	15
4.11.3	Objectifs	15
5.0	PLAN D'ACTION	16
5.1	SURVEILLANCE	16
5.2	SOMMAIRE FINANCIER	16
5.3	PROJETS ET DÉPENSES D'IMMOBILISATION	17
6.0	ADOPTION PAR LE CONSEIL.....	18

ANNEXES

APPENDIX A Key Policy Recommendations to Enhance Sustainability in the Municipal Plan

APPENDIX B Detailed Action Plan

FIGURES

Figure 3.1	Carte de Grand-Sault.....	5
Figure 3.2	Connaissance des langues officielles, Recensement 2006.....	6
Figure 3.3	Division de l'industrie, Recensement 2006.....	7
Figure 3.4	Division des professions, Recensement 2006.....	8
Figure 4.1	Le cadre conceptuel du Plan.....	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1	Tableau récapitulatif des thèmes.....	10
Tableau 5.1	Budget du fonds de fonctionnement général et du fonds de fonctionnement de l'aqueduc et des égouts ...	16
Tableau 5.2	Résumé du plan de dépense en immobilisations (2010-2013).....	18

1.0 INTRODUCTION

Vision Grand-Sault est un plan quinquennal de développement durable de communauté (appelé Plan dans le reste du document) qui reflète la vision de Grand-Sault en tant que « ville bilingue bâtie sur la richesse de son histoire, sa beauté naturelle et son esprit communautaire pour devenir une agglomération accessible et offrant une gamme complète de services ainsi qu'une économie novatrice et une excellente qualité de vie ».

Le Plan a été réalisé en misant sur les forces et les opportunités de la ville, les divers facteurs qui rendent la communauté vivante et le désir de la ville de se construire sur sa solide fondation existante. Bien que Vision Grand-Sault prenne en compte la relation avec les communautés avoisinantes, le Plan est destiné à la ville de Grand-Sault.

Le document du Plan est complet et il comprend des renseignements sur l'objectif sous-jacent du plan et sur l'approche prise pour élaborer le plan. En outre, il donne un aperçu de la communauté elle-même. Le cœur du Plan est l'énonciation claire d'une vision et d'une mission accompagnée d'un ensemble de thèmes, d'objectifs et d'actions afin d'entraîner la ville vers cette vision.

Vision Grand-Sault est un plan tourné vers l'avenir. Par conséquent, l'annexe A décrit une série de recommandations précises nécessaires pour harmoniser le plan municipal et les règlements d'aménagement. L'annexe B comprend un plan d'action détaillé qui lie les buts, objectifs et actions à court, moyen et long terme à des domaines thématiques identifiés en consultation avec la communauté.

La ville reconnaît avec gratitude l'appui de la communauté dans le cadre de l'élaboration de ce plan ainsi que les contributions financières de la Fédération canadienne des municipalités, des fonds municipaux verts, Réseau de Développement Économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick (RDÉE), et d'Entreprise Région Grand-Sault.



2.0

CONTEXTE DU PROJET

2.1 OBJECTIF

La ville de Grand-Sault a créé le Plan Vision Grand-Sault pour définir la direction des futures décisions concernant les politiques et la planification. Ce plan reconnaît et définit les caractéristiques uniques de Grand-Sault et offre un aperçu de la manière dont la ville peut préserver et mettre en valeur ces caractéristiques dans la ville et les environs. Vision Grand-Sault énonce la vision de la communauté en ce qui concerne le développement durable et il sert de document d'encadrement sur lequel s'appuyer pour les travaux actuels et futurs.

Le Plan Vision Grand-Sault est novateur dans son approche visant à créer un document bilingue qui aidera à l'institutionnalisation du développement durable dans les opérations de la ville et de l'ensemble de la communauté. Ceci a été accompli par l'entremise d'un dialogue significatif et de la participation de la communauté, en raccordant les plans existants avec un plan obligatoire comprenant des objectifs à court, moyen et long terme.

Le mode de pensée axé sur le développement durable est placé au cœur du Plan et il reconnaît la nécessité d'une économie productive, d'écosystèmes bien protégés et citoyens en santé avec de forts liens culturels.

2.1.1 CONTEXTE MUNICIPAL D'URBANISME

Le Plan municipal de la ville a été approuvé en 2005. Il remplaçait le plan municipal adopté en 1972 et modifié en 1985. Le Plan a été élaboré par un comité spécial désigné par le conseil municipal. Il comprenait des représentants du conseil, des membres du personnel de la ville et la Commission du district d'aménagement de La Vallée. Le plan a été adopté suite à un processus de consultation publique réalisé par la commission d'aménagement. Il existe dans la ville un désir de renforcer le cadre réglementaire actuel et de créer des contrôles afin de préserver et de protéger l'environnement, ainsi que de lier le plan municipal avec d'autres efforts d'aménagement de la ville, y compris un Plan vert de la ville (terminé en novembre 2009) et le présent Plan (Vision Grand-Sault).

Tous les cinq ans, la Commission du district d'aménagement de La Vallée examine et renouvelle le Plan municipal de la ville de Grand-Sault et le règlement de zonage (un processus initié par plusieurs administrations

locales de la province du Nouveau-Brunswick). Vision Grand-Sault sera utilisé par la commission d'aménagement pendant l'examen et le renouvellement du Plan municipal et du règlement de zonage en vue d'intégrer les considérations de l'ordre du développement durable dans ces documents de planification. L'Annexe A contient une série de recommandations visant l'amélioration du développement durable du Plan municipal qui sont apparues pendant ce processus de planification.

2.2 MÉTHODOLOGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PLAN

Vision Grand-Sault a été créé par l'entremise d'un processus ouvert et collaboratif avec les résidents, les commerces, les organisations communautaires, les écoles, ainsi que le personnel et le conseil de la région.

Élaboré sous la direction du comité consultatif de la ville (consulter la Section 2.3 pour obtenir la liste des membres), le plan a été fondé par une consultation avec la communauté et grâce aux commentaires fournis par le personnel de la ville. Approuvé par le conseil, ce Plan fournit une orientation à la ville pour l'élaboration future de politiques, d'aménagements et de programmes. La ville réalisera le suivi et rendra compte de la progression annuelle par rapport au Plan d'action lié. Par ailleurs, le plan sera révisé et mis à jour tous les 5 ans.

La méthodologie pour l'élaboration du plan a permis de la flexibilité tout au long du processus de planification et de consultation, et a optimisé l'influence potentielle sur la planification des livrables de la ville et des citoyens. Les éléments de base du cadre conceptuel comprenaient les éléments suivants :

- Établissement de la vision (implique l'identification des enjeux, des valeurs et des actifs communautaires prioritaires)
- Élaboration de thèmes, buts, objectifs et actions pour la mise en œuvre
- Identification des changements recommandés à apporter au plan municipal et au règlement de zonage

- Une vérification de concordance de la voie future suggérée comprenant une planification financière et des immobilisations
- Identification des résultats du développement durable et des autres avantages pour la communauté

Le plan de travail a suivi un processus de dix mois divisé en six phases, lequel a commencé avec l'approbation du fonds municipal vert. Les phases sont les suivantes :

- Initiation du projet et cueillette de renseignements
- Consultation avec la communauté
- Recommandations de haut niveau
- Recommandations détaillées
- Recommandations sur le plan municipal et le règlement de zonage
- Documents finaux et processus d'approbation

2.3 APPROCHE COLLABORATIVE

Pour élaborer Vision Grand-Sault, la ville a choisi une approche collaborative engageant la communauté dans plusieurs aspects tout au long de l'élaboration du plan.

Plusieurs méthodes de consultation ont été utilisées, y compris des entrevues en face à face, des groupes de discussions et des séances de consultation publique. Le processus de consultation était itératif, permettant l'apport d'ajustement au plan de travail afin de satisfaire les demandes et les attentes au fur et à mesure qu'elles étaient soulevées. Le présent Plan est le principal résultat de ce processus. Il présente les buts et les objectifs pour chacun des domaines thématiques.

Le succès du projet misait sur l'implication de plusieurs individus et groupes, y compris l'équipe principale du projet, le comité consultatif, le personnel de la ville et la communauté.

Équipe principale du projet

L'équipe principale du projet était composée du directeur municipal (CAO), du greffier adjoint et des consultants de Stantec. Cette petite équipe a traité les activités quotidiennes du développement du plan tout en effectuant la liaison avec le comité consultatif et d'autres groupes d'intervenants.

Un comité consultatif responsable de surveiller le développement du plan a dirigé le projet en participant à la conception d'un processus pour solliciter les commentaires du public, en validant le travail de consultation et en incorporant les commentaires provenant de la communauté

au Plan. Le comité était composé de membres du conseil, de membres du personnel de la ville et d'intervenants clés dont voici la liste :

- Marcel Deschênes, maire de Grand-Sault
- Rino Long, adjoint au maire de Grand-Sault
- Peter Michaud, directeur municipal, Ville de Grand-Sault
- Marco Ouellette, Directeur loisir, tourisme et culture, Ville de Grand-Sault
- Éric Ouellette, Résident, Ingénieur pour une firme d'ingénierie locale et copropriétaire d'une attraction touristique populaire.
- Aldéo « Babe » Gagnon, homme d'affaires et dirigeant communautaire
- François Picard, Directeur d'Entreprise Région Grand Sault.
- Nancy Rousselle, RDÉE (Réseau de développement économique et d'employabilité)
- Lise Ouellette, Greffière adjointe, Ville de Grand-Sault

Personnel de la ville

Dans le cadre de la consultation, tous les services de la ville ont été mis à contribution. De plus, le personnel de la ville a fourni ses commentaires directs concernant les éléments de haut niveau du plan et le plan d'action. Le Plan définit clairement les actions pour chacun de ces services afin d'assurer que la vision de la ville est satisfaite par l'entremise des efforts coordonnés des différents services.

Communauté dans son ensemble

La communauté dans son ensemble a été invitée lors de trois occasions clés pendant l'initiative Vision Grand-Sault afin qu'elle puisse offrir ses commentaires et aider à élaborer le plan. En outre, des commentaires ont aussi été sollicités auprès d'autres individus et groupes précis, et les mécanismes de communication ont été transmis à toutes les parties impliquées. L'équipe principale du projet, le comité consultatif et le personnel de la ville ont sollicité directement les commentaires des groupes communautaires et d'intérêt particulier suivants :

- La Commission du district d'aménagement de La Vallée
- Conseil étudiant à la Polyvalente Thomas Albert et à John Caldwell High
- Chambre de commerce de la région de Grand-Sault
- Association d'affaires du centre-ville de Grand-Sault
- Entreprise Région Grand-Sault

2.3.1 RÉSUMÉ DES ENGAGEMENTS ET CONSULTATIONS

Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de consultation. La ville possède les notes détaillées concernant les activités de consultation de décembre 2010 à juin 2011. Il est possible de présenter une demande de consultation des notes par l'entremise de la greffière adjointe à la ville de Grand-Sault.

1er et 2 décembre 2010 - Consultations

En décembre 2010, l'initiative Vision Grand Falls a commencé avec des réunions entre les membres de l'équipe du projet et les intervenants invités, y compris le CAO de la ville, la greffière adjointe, le comité consultatif et tous les services de la ville; loisirs, tourisme et culture, travaux publics et police.

Les objectifs du round initial de consultation étaient les suivants :

- Recueillir des renseignements pour créer une vision communautaire à ancrer à un plan stratégique et municipal, et produire un énoncé de mission pour les opérations de la ville.
- Commencer à identifier les domaines thématiques et d'objectif pour le plan.
- Recueillir des données de référence sur les enjeux liés à la communauté et aux opérations, chercher des éclaircissements sur des questions clés auprès de l'équipe de projet de Stantec suite à l'examen des rapports et aux renseignements distribués par la ville.

Par ailleurs, le projet, le processus de planification et les principes de base de la planification du développement durable ont été présentés aux participants. Les entrevues individuelles et les séances de groupe de consultation ont été combinées avec les exercices d'établissement de la vi-



sion et les réunions facilitées avec le public pour accomplir les objectifs susmentionnés.

19 et 20 janvier 2011 - Consultations

Sur la base des commentaires reçus lors du premier round de consultation, l'équipe de projet a créé un cadre conceptuel provisoire pour le Plan comprenant les énoncés proposés pour la vision, la mission, l'objectif et les domaines sur lesquels mettre l'accent. Les objectifs du deuxième round de consultation comprenaient les suivants :

- Recueillir une quantité suffisante de commentaires de la communauté et des intervenants sur les énoncés provisoires de la vision et les principes pour finaliser la vision.
- Recueillir une quantité suffisante de commentaires sur les thèmes et les objectifs de la part de la communauté et des autres intervenants afin de finaliser les domaines thématiques et les objectifs.
- Confirmer de possibles activités de mise à niveau future du projet avec les services de la ville, la chambre de commerce et l'association d'affaires du centre-ville en ce qui concerne les thèmes et les objectifs.

Les réunions de consultation avec les groupes d'intervenant, y compris l'ensemble des services de la ville, les écoles secondaires anglophones et francophones, la chambre de commerce, l'association d'affaires du centre-ville, l'administration de la ville et le comité consultatif suivies de séance de consultation publique l'Hôtel de Ville ont permis de recueillir des commentaires précis et des modifications à apporter à ces énoncés.

28 et 29 avril - Consultation

Avec les éléments provisoires du Plan en main, les discussions ont mis l'accent sur le plan d'action et les éléments financiers du Plan. Les objectifs du troisième round de consultation comprenaient les suivants :

- Recueillir une quantité suffisante de commentaires auprès du directeur des services municipaux, de la greffière adjointe et d'autres membres du personnel municipal pour compléter davantage le plan d'action provisoire avant la réunion du comité consultatif.
- Recueillir une quantité suffisante de commentaires de la part du directeur des services municipaux et de la greffière adjointe, et être en mesure de résumer les éléments pertinents du budget de la ville, puis commencer à compléter le plan d'action à l'aide des renseignements financiers préliminaires.
- Maintenir le comité consultatif informé de la progression du projet et introduire le plan d'action provisoire pour

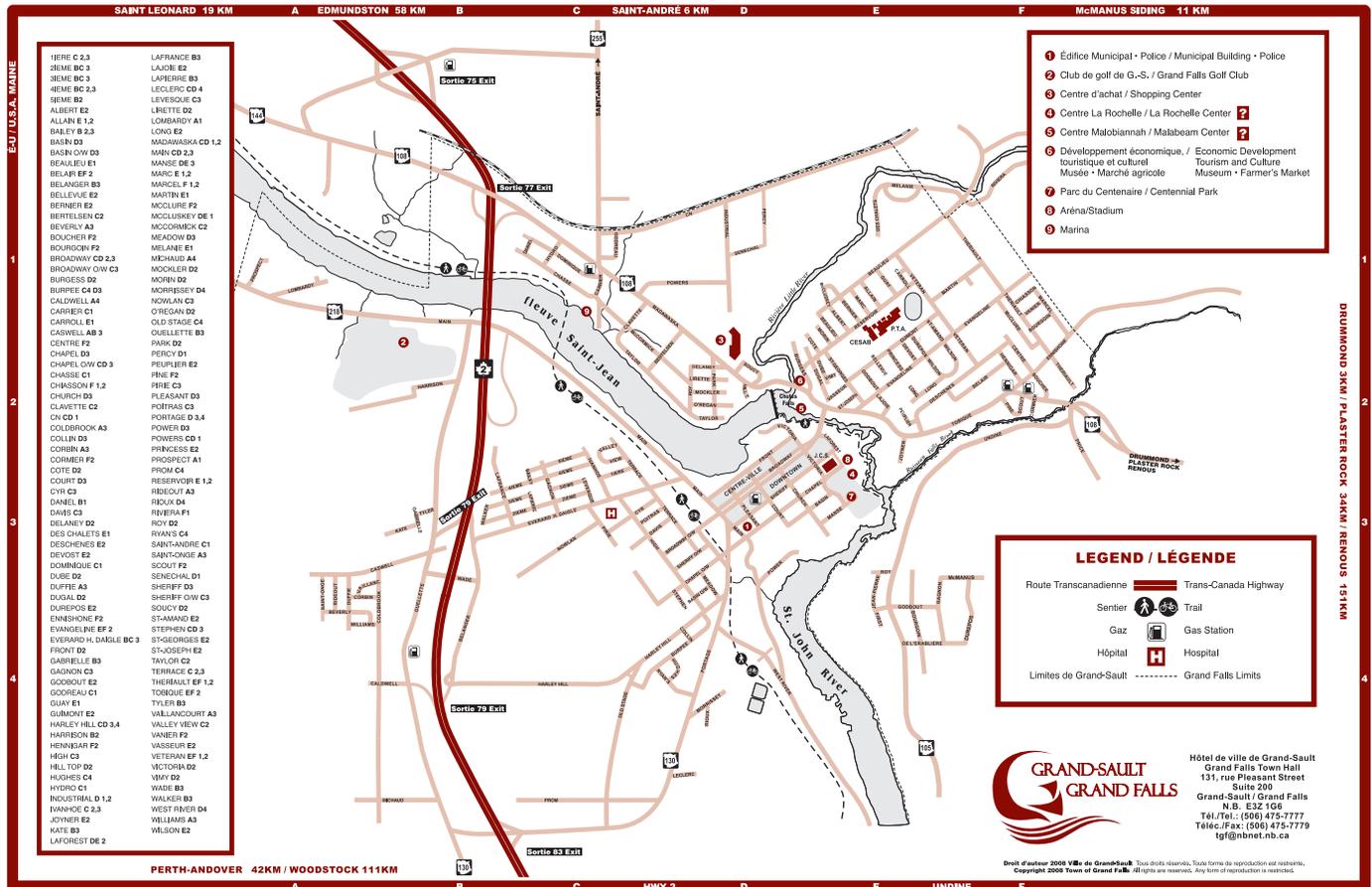
identifier les représentants pour diriger les initiatives du plan. Par ailleurs, recueillir une quantité suffisante de commentaires pour commencer à apporter des modifications au document.

Les membres du comité consultatif, le CAO et la greffière adjointe étaient les principaux intervenants pour ce round de consultation. Les consultations comprenaient des entrevues téléphoniques ainsi que des séances de travail en personne.

3.0 PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ

La ville de Grand Falls ou de Grand-Sault, puisque les deux noms sont officiels, est une ville pittoresque installée le long d'une rivière, de collines ondulées où l'on retrouve des cultures de blé, de pomme de terre et de trèfle. La ville possède de nombreuses opportunités de loisir et elle agit comme une zone de service pour les communautés avoisinantes, ce qui positionne la ville sur la voie d'une prospérité continue. Grand-Sault se situe de part et d'autre de la rivière Saint John, là où les comtés de Madawaska et Victoria se rencontrent. La ville se trouve dans la partie centre ouest du Nouveau-Brunswick, à la frontière du Maine (É.-U.) et à 85 kilomètres (km) de la frontière du Québec.

Figure 3.1 Carte de Grand-Sault



Source : site Web de la ville de Grand-Sault. Disponible en ligne : <http://www.grandfalls.com/english/about/maps.html>

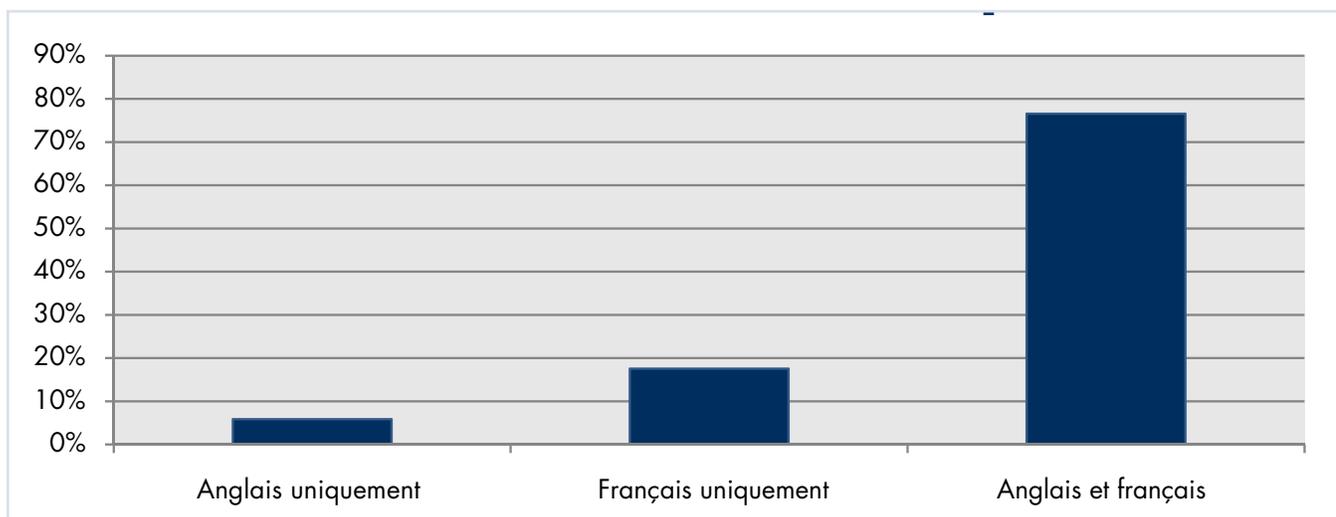
Des pionniers acadiens, canadiens français, irlandais, écossais, loyalistes, anglais ainsi qu'hollandais et danois ont tous contribué à la construction de la communauté depuis qu'elle a été créée au 19^e siècle. Connue sous le nom de Colebrook jusqu'en 1890, la ville a été nommée Grand-Sault en l'honneur de ses majestueuses chutes. Les communautés des premières nations les ont baptisées « Chicanekepaeg », ce qui signifie tueur géant. Les chutes constituent la toile de fond de la légende de Malabean, telle que racontée par des générations successives de Malécites de cette région.

Aujourd'hui, la ville a une population de 5 650 (Statistiques Canada, Recensement 2006)¹, mais la région de Grand-Sault englobe huit communautés (Saint-André, Saint-Leonard, Sainte-Anne-de-Madawaska, Plaster Rock, Drummond, Perth-Andover, la Première Nation Tobique et Aroostook), pour une population combinée d'environ 27 000 (Statistique Canada, Recensement 2006) sur 30 km de rayon. Durant la dernière décennie, la population de Grand-Sault a diminué de 4,4 % (entre les recensements de 2001 et 2006). Pendant la même période, la population de la ville de Grand-Sault a diminué de 3,6 %.

Grand-Sault est une communauté amicale et chaleureuse connue pour sa qualité de vie et son esprit progressif. Les principales attractions de la ville sont les chutes, la marina de Grand-Sault, le musée, le club de golf de Grand-Sault, les festivals de la région, le marché fermier, l'auditorium Richelieu (salle de concert), le club de curling, le club de ski de fond, le terrain de camping, l'hôpital, les sentiers et la bibliothèque. La ville de Grand-Sault a construit et est propriétaire d'un nouvel aréna nommé centre E & P Sénéchal. L'aréna polyvalent comptant plus de 1300 sièges chauffants a ouvert ses portes à la fin d'août 2009.

De nos jours, la ville est principalement francophone, avec 80 % de la population parlant français à la maison (Statistiques Canada, Recensement 2006); cependant, la plupart des résidents ont une connaissance pratique des deux langues officielles (Figure 3.2).

Figure 3.2
Connaissance des langues officielles, Recensement 2006



Source : Statistiques Canada. 2007. Grand Falls/Grand-Sault, Nouveau-Brunswick (Code1312019) (tableau). Profils de communauté 2006. Recensement 2006. Statistiques Canada Catalogue no. 92-591-XWE. Ottawa. Publié le 13 mars 2007.

<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E>
(accédé le 13 avril 2011).

La ville comprend des écoles anglophones et francophones, y compris une école secondaire (high school). Dans la région de Grand-Sault, 35 % de la population active a entrepris une éducation postsecondaire (terminée ou non) et 27 % de la population en âge de travailler de la région a obtenu un diplôme d'études secondaires, comparé à 18 % en 2001.

¹ Il s'agit d'une diminution par rapport à la population évaluée à 5 858 lors du recensement de 2001.

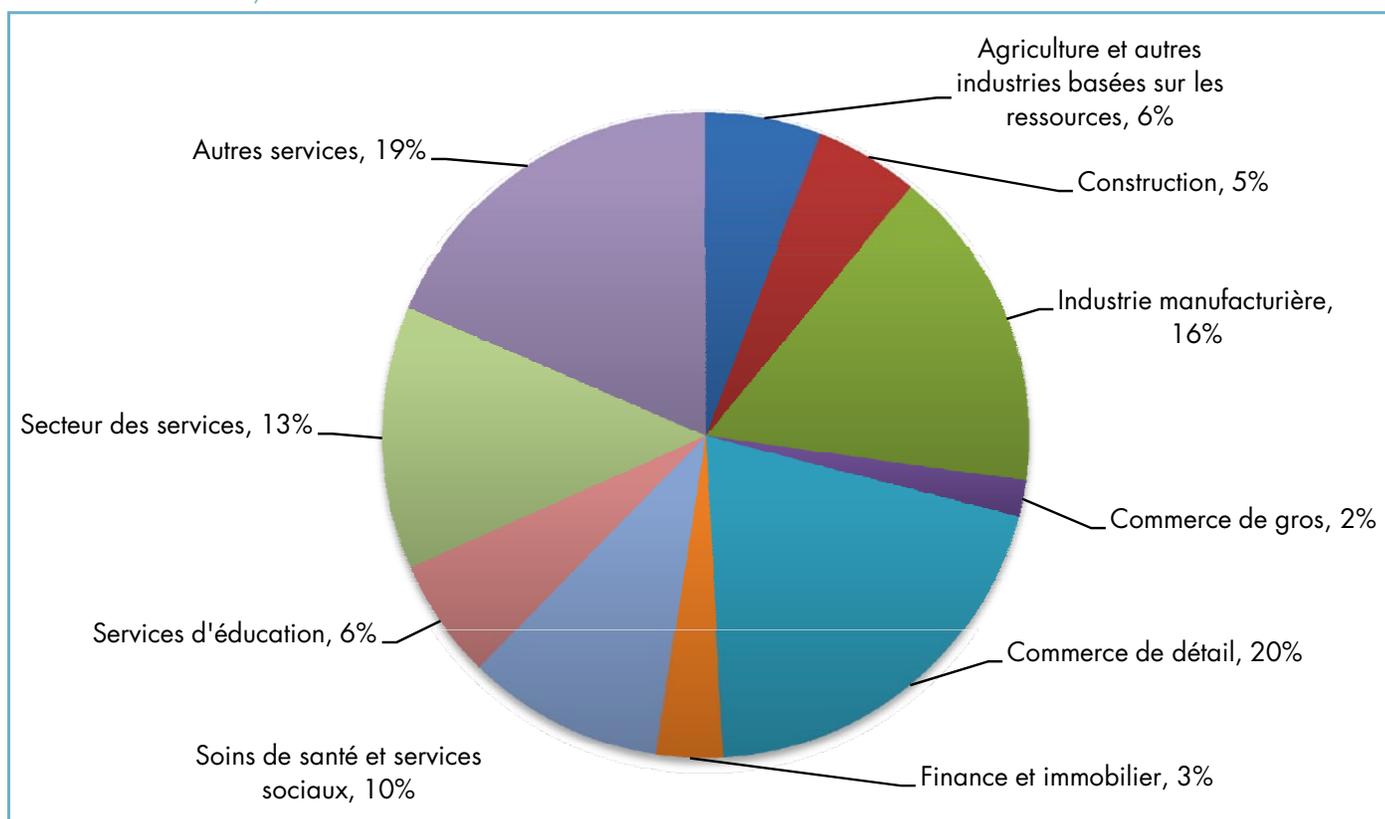
Économie

Il existe trois principales industries à Grand-Sault : la culture de la pomme de terre, la transformation de la pomme de terre et le tourisme. La ville constitue un centre de service pour la région du comté de Victoria.

Étant principalement une communauté agro-industrielle, la culture ainsi que la transformation de la pomme de terre sont parmi les activités économiques les plus importantes. McCain Foods est un employeur de premier plan et le plus grand acheteur de pommes de terre dans la région. De plus, le Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques (CESAB) est un centre important pour la formation et la consultation en agriculture, en agroalimentaire et en biotechnologie.

La foresterie est également un composant important de l'économie locale. Dans la région, deux entreprises forestières principales sont actives, Nexfor Fraser Papers Inc. (Canada) et J.D. Irving Limited. Des scieries modernes se trouvent à Saint-Leonard et Plaster Rock. Les entreprises locales exportent des produits de bois semi-finis et finis partout dans le monde. La figure 3.3 comprend montre une division de l'industrie selon le recensement de 2006.

Figure 3.3
Division de l'industrie, Recensement 2006

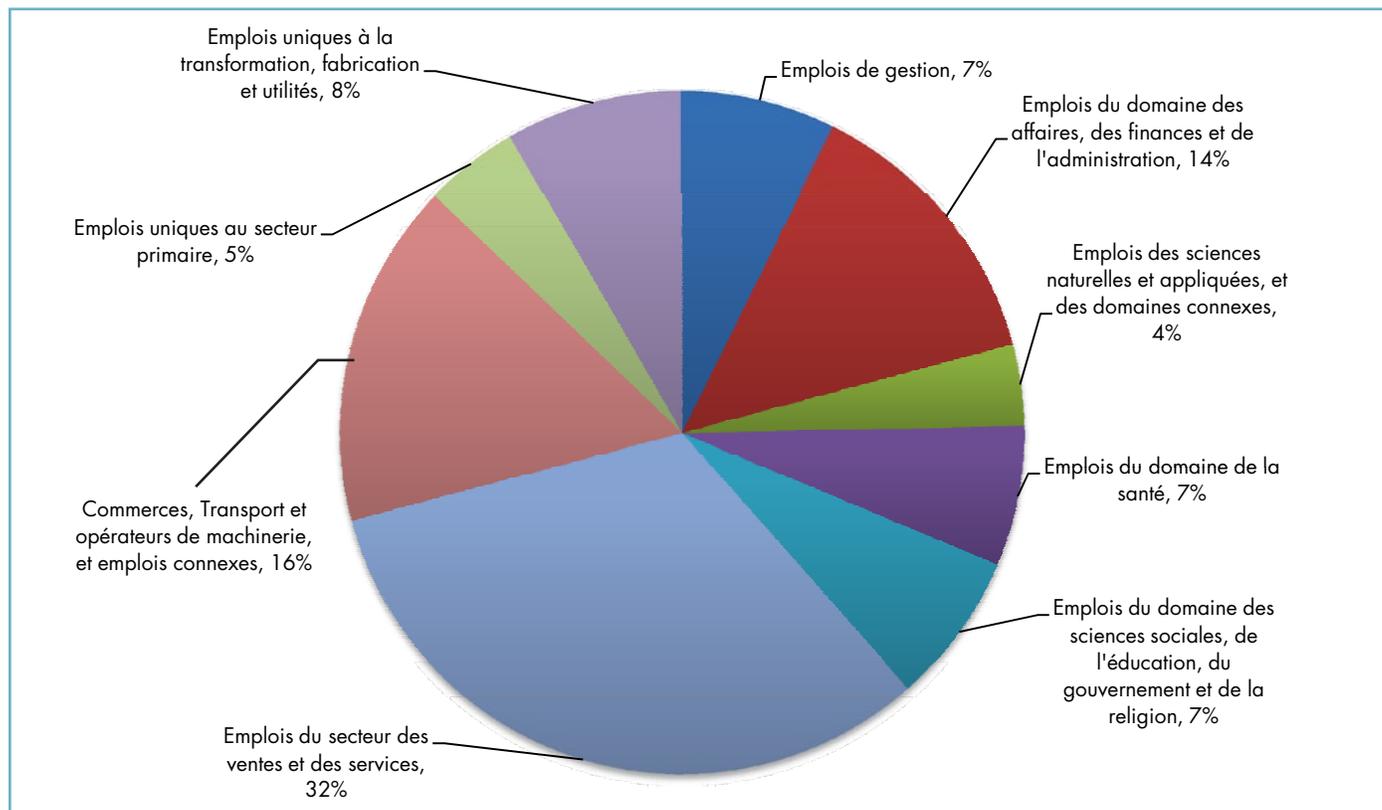


Source : Statistiques Canada. 2007. Grand Falls/Grand-Sault, Nouveau-Brunswick (Code1312019) (tableau). Profils de communauté 2006. Recensement 2006. Statistiques Canada Catalogue no. 92-591-XWE. Ottawa. Publié le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=E> (accédé le 13 avril 2011).

Les chutes constituaient le moteur économique local avec l'établissement d'une scierie dans les années 1800. Elles jouent toujours un rôle important en générant de l'électricité grâce à un barrage (terminé en 1931) situé en amont des chutes. L'ouvrage achemine l'eau dans un tunnel souterrain, puis vers la centrale électrique de Grand-Sault. Par ailleurs, les chutes attirent des visiteurs depuis 1686. Grand-Sault compte environ 70 000 visiteurs entre mai et octobre, juillet et août étant les mois les plus achalandés.

La figure 3.4 fournit une division des blocs professionnels tirée du recensement 2006.

Figure 3.4
Division des professions, Recensement 2006



Source : Statistiques Canada. 2007. Grand Falls/Grand-Sault, Nouveau-Brunswick (Code1312019) (tableau). Profils de communauté 2006. Recensement 2006. Statistiques Canada Catalogue no. 92-591-XWE. Ottawa. Publié le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?lang=E> (accédé le 13 avril 2011).



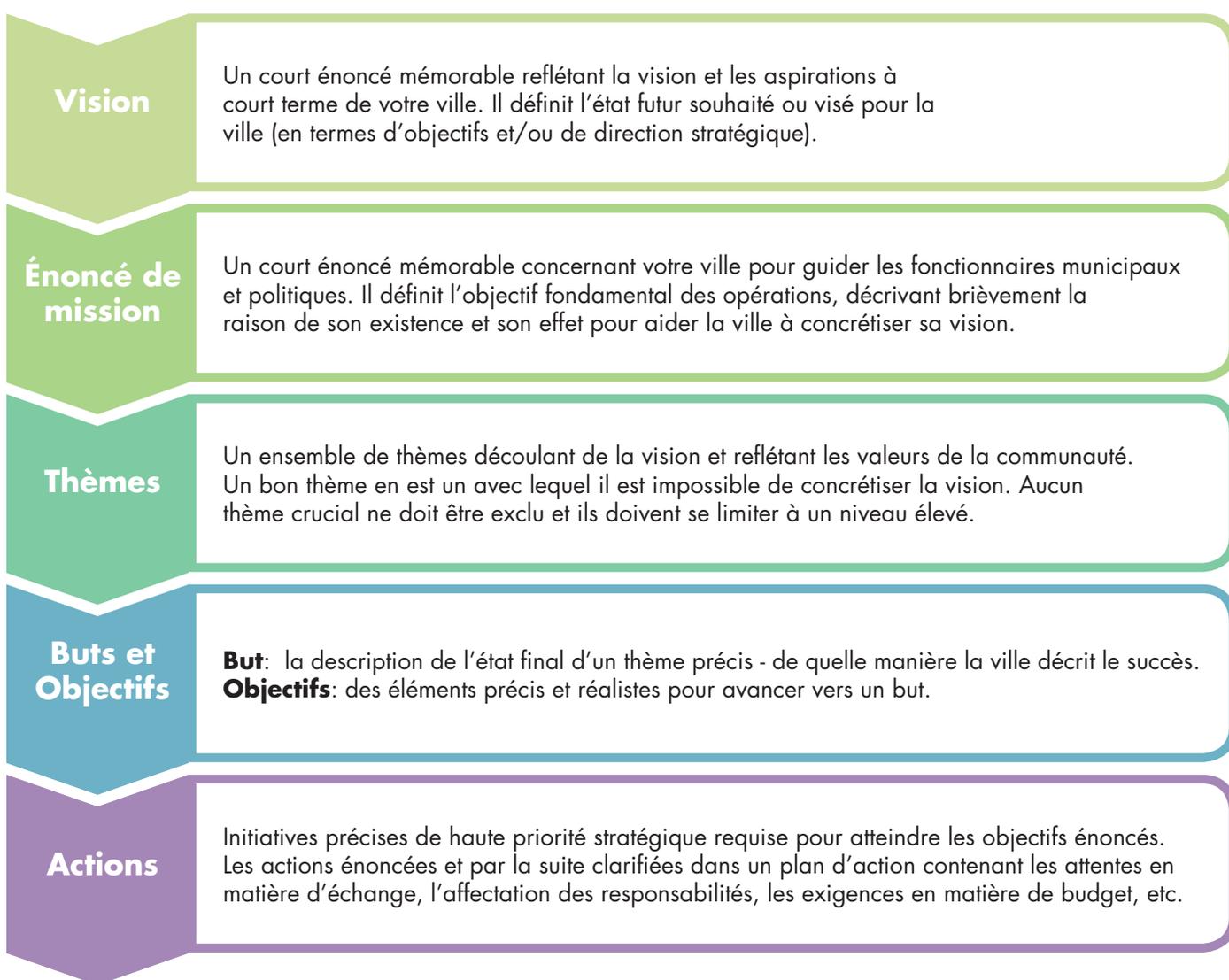
4.0

CADRE CONCEPTUEL DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COMMUNAUTÉ

Le cadre conceptuel du plan suit un schéma logique partant de la vision vers l'action (voir figure 4.1) pour le cadre temporel 2011/2012 à 2016/17. Le contenu du Plan correspondant pour chacun des éléments du cadre conceptuel est compris dans cette section, sauf pour les actions, qui sont décrites dans le plan d'action détaillé dans l'annexe B du présent document.

La figure 4.1 fournit une définition pour chacun des éléments du cadre conceptuel du plan.

Figure 4.1 Le cadre conceptuel du Plan



4.1 ÉNONCÉ DE LA VISION DE LA VILLE

Vision de Grand-Sault :

Une ville bilingue bâtie sur la richesse de son histoire, sa beauté naturelle et son esprit communautaire pour devenir une agglomération accessible et offrant une gamme complète de services ainsi qu'une économie novatrice et une excellente qualité de vie.

Les éléments de cette vision correspondent à la réalité actuelle. La puissance et l'impact potentiel de la combinaison des éléments de cette vision ne sont cependant pas réalisés. La ville possède les atouts ainsi que les attributs pour concrétiser cette vision. En ce qui concerne sa vision, Grand-Sault est résolu à agir de manière intégrée et stratégique.

4.2 ÉNONCÉS DE MISSION POUR LES OPÉRATIONS DE LA VILLE

Le maire, le conseil et le personnel de la municipalité comprennent qu'une responsabilité importante leur incombe et qu'ils jouent un rôle prépondérant afin de fournir la direction et le soutien nécessaires pour que Grand-Sault atteigne sa Vision.

L'énoncé de mission pour les opérations de la ville est le suivant :

En collaboration avec notre communauté, le conseil et le personnel de la municipalité fournissent la direction ainsi que des programmes efficaces et rentables, des services et une infrastructure afin d'appuyer la vision de la ville.

4.3 THÈMES, BUTS ET OBJECTIFS

Ce plan est organisé autour d'un ensemble de thèmes. Les thèmes ont été identifiés comme des domaines d'intérêt clés pour la ville. Pour réaliser la vision de la ville, il est crucial d'avoir un objectif. Les thèmes ont été identifiés grâce à une consultation avec des intervenants et la catégorisation des thèmes a été basée sur une évaluation des éléments suivants :

- Degré d'importance pour les intervenants;
- Possibilité d'un impact important par rapport à la vision de la ville;
- La capacité de la ville à influencer et à s'impliquer directement.

Chacun des thèmes possède un énoncé de but qui décrit le futur idéal de la ville dans ce domaine. Le Table 1 fournit un résumé des thèmes et des énoncés de but.

Tableau 4.1 Tableau récapitulatif des thèmes

Theme	But
Coopération régionale	La ville s'attaque aux défis courants grâce à une approche régionale collaborative. Nous partageons les services et l'infrastructure là où cela est sensé et nous construisons l'économie régionale ensemble.
Développement économique durable	La ville est un contributeur clé à la prospérité de la région. Elle offre une diversité d'emplois et elle est attrayante pour l'investissement, l'entreprenariat et l'innovation. La ville de Grand-Sault possède une économie diversifiée soutenue par une vaste section transversale de secteurs (agriculture, foresterie, tourisme, biosciences, secteur des services, etc.).
Destination touristique	The Town has a thriving four season tourism industry focused on nature-based tourism that is supported by a high quality service industry (e.g. lodging, camping, restaurants, etc.) and activities.
	La ville possède une industrie touristique en pleine effervescence qui mise sur le tourisme en nature toute l'année durant et qui est soutenue par un secteur des services de haute qualité (p. ex., hébergement, camping, restaurants, etc.) ainsi que des activités.
Leadership environnemental	La ville est une communauté à faible impact reconnue pour son leadership environnemental basé sur la protection de ses écosystèmes, la propreté et la sécurité de l'eau et de l'air, l'utilisation responsable des ressources renouvelables et non renouvelables, et la gestion de pointe des déchets.
Vie saine et bien-être social	La ville est une communauté saine, physiquement active, sûre, éduquée, d'intégration facile et abordable. Les gens sont impliqués dans la communauté et la soutienne.
Vitalité des arts et de la culture	La ville est un pôle culturel et artistique où les locaux et les visiteurs sont encouragés à expérimenter le caractère authentique de la région par l'entremise de ses festivals, marchés, théâtre, nourriture et musique.
Utilisation des terres et aménagement durables	La ville dispose d'une approche de gestion intégrée de l'utilisation des terres pour favoriser les pratiques responsables et durables pour tous les types de terre, les bâtiments et les voisinages.
Infrastructure pour satisfaire les besoins changeants	La ville traite les besoins en matière d'infrastructure à court et à long terme de la communauté dans le cadre des limites financières tout en satisfaisant aussi les attentes environnementales, sociales et culturelles.

Chacun des thèmes est organisé en fonction de ces entêtes :

- **Nom de thème** : l'essence du thème en quelques mots.
- **Description de la situation actuelle** : illustre l'état actuel de la ville par rapport au thème.
- **But** : décrit le futur idéal de la ville par rapport à un thème.
- **Objectifs** : Éléments prioritaires d'un thème qui amènera la ville à atteindre l'objectif. Les objectifs se limitent aux éléments les plus cruciaux et sont maintenus en haut niveau.
- **Actions** : pour chacun des objectifs, une ou plusieurs actions sont décrites avec des échéanciers et des responsabilités. Ces actions sont comprises dans le plan d'action associé au plan et ne sont pas comprises dans la présente section. Pour plus de détails, consulter le plan d'action.

4.4 COOPÉRATION RÉGIONALE

4.4.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



Bien qu'elles ne se trouvent pas à l'intérieur des limites de la municipalité, la ville est très liée aux communautés avoisinantes, en particulier à Saint André et à Drummond. Ces liens transcendent les facteurs économiques, environnementaux et sociaux. Actuellement, les communautés partagent certains services (p. ex., les services de police et d'eau avec Drummond). Grand-Sault croit qu'une coopération accrue est essentielle au succès futur de la région.

4.4.2 BUT

La Ville s'attaque à des défis communs en utilisant une approche collaborative et régionales. Nous partageons des services et des infrastructures où il fait sens et que nous construisons notre économie régionale ensemble.

4.4.3 OBJECTIFS

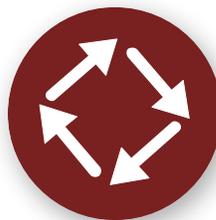
- Toutes les villes de la région sont engagées dans une coopération régionale visant à partager les services, ce qui permet d'améliorer

l'efficacité des opérations de la ville.

- D'un point de vue régional, toutes les villes collaborent au développement et à la promotion des grands événements (liés au tourisme et la vitalité des arts et de la culture), comme le Congrès Mondial Acadien/Acadian World Congress (CMA 2014), le hockey sur étang, etc.

4.5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

4.5.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



La ville possède des secteurs forestiers et agricoles bien établis, l'industrie de la pomme de terre étant un contributeur majeur à l'économie locale. Le secteur des services est attrayant pour les communautés voisines, les biosciences sont un secteur en croissance

et la ville continue à travailler sur le tourisme, lequel est vu comme un secteur clé pour le développement durable à long terme.

4.5.2 BUT

La ville est un contributeur clé à la prospérité de la région. Elle offre une diversité d'emplois et elle est attrayante pour l'investissement, l'entrepreneuriat et l'innovation. La ville de Grand-Sault possède une économie diversifiée soutenue par une vaste section transversale de secteurs (agriculture, foresterie, tourisme, biosciences, secteur des services, etc.).

4.5.3 OBJECTIFS

- Tous les intervenants clés travaillent de manière stratégique et coopératives pour maintenir et développer une économie diversifiée et novatrice dans les secteurs clés.
- La ville soutient des zones industrielles pour améliorer les besoins de la communauté.
- Centre-ville Grand-Sault réussit à développer et à maintenir une zone de centre-ville effervescente pour soutenir les besoins des citoyens et créer une destination touristique.

4.6 DESTINATION TOURISTIQUE

4.6.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



Grand-Sault et la région environnante sont une magnifique destination pour les touristes pendant les quatre saisons. C'est une ville tranquille dont l'emplacement est pratique en raison de l'autoroute transcanadienne qui se trouve juste à côté. La ville est actuellement une

destination touristique en raison de l'attraction que représente sa chute iconique d'une hauteur de 23 m et de la gorge qui suit. Les centres de tourisme sont ouverts de mai à octobre. Les visiteurs viennent à Grand-Sault pour voir les chutes et ne restent pas toujours pour profiter des services et des activités existants. En faisant la promotion et en offrant des occasions de qualité aux touristes, cette industrie est vue comme un pilier important du succès de la communauté. Les occasions liées au tourisme peuvent être renforcées par l'intermédiaire du marketing et de la promotion, de l'amélioration des services et des activités, etc.

4.6.2 BUT

La ville possède une industrie touristique en pleine effervescence qui mise sur le tourisme en nature toute l'année durant et qui est soutenue par un secteur des services de haute qualité (p. ex., hébergement, camping, restaurants, etc.) ainsi que des activités.

4.6.3 OBJECTIFS

- Le tourisme est planifié à l'échelle régionale de manière à ce que les commodités et les activités soient coordonnées.
- Grand-Sault offre une suite de commodités et d'activités attrayantes et de qualité supérieure toute l'année durant.

4.7 LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL

4.7.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



La ville reconnaît que le leadership environnemental consiste à construire une culture de communauté qui embrasse la limitation de son impact et protège ses écosystèmes. En 2009, la ville a produit un plan vert et a mis en œuvre avec succès plusieurs initiatives pour améliorer

la performance environnementale des opérations municipales et minimiser les effets environnementaux au niveau de la communauté. Le succès exige un travail continu avec les citoyens, les entreprises, l'industrie et les intervenants locaux.

4.7.2 BUT

La ville est une communauté à faible impact reconnue pour son leadership en matière d'intendance environnementale basé sur la protection de ses écosystèmes, la propreté et la sécurité de l'eau et de l'air, l'utilisation responsable des ressources renouvelables et non renouvelables, et la gestion de pointe des déchets.

4.7.3 OBJECTIFS

- L'empreinte écologique de la ville est réduite grâce à des approches concernant l'aménagement de constructions résidentielles et commerciales.
- La ville a mis en œuvre les recommandations provenant des études sur la gestion de l'érosion et de l'eau de surface.
- La ville a amélioré et réalise régulièrement le suivi de la performance environnemental des opérations de la municipalité.

4.8 VIE SAINE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

4.8.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



Une des principales priorités pour la ville est la santé globale et le bien-être social de ses citoyens. La ville dispose d'une variété de commodités et d'occasion de loisir; le prix des maisons est raisonnable par rapport à l'économie locale; et la sécurité du public est assurée par

le service d'incendie, la police, la GRC, l'ambulance et des ressources et des programmes de soins de santé. Grand-Sault dispose d'un hôpital, d'un foyer de soins spéciaux pour les personnes âgées, un club de l'âge d'or et de plusieurs associations pour les personnes à ressources limitées.

Bien qu'il ne soit pas directement géré par elle, Grand-Sault possède un réseau éducatif développé, y compris un campus du collège communautaire du Nouveau-Brunswick, un Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques (CESAB) et deux écoles secondaires (une francophone et l'autre anglophone) attirant les étudiants de New Denmark, St-André, Drummond et Grand-Sault.

4.8.2 BUT

La ville est une communauté saine, physiquement active, sûre, d'intégration facile et abordable. Les gens sont impliqués dans la communauté et la soutienne.

4.8.3 OBJECTIFS

- Les commodités de la ville satisfont les besoins des individus, des familles et de l'ensemble de la communauté pour assurer que les citoyens sont engagés et actifs dans leur communauté.
- La ville continue à assurer un haut niveau de sécurité publique, ce qui permet d'optimiser le bien-être physique et social.
- La ville travaille activement à retenir les jeunes et elle offre du soutien et une communauté attrayante pour les résidents effectuant un retour et pour les nouveaux arrivants.

4.9 VITALITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE

4.9.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



La vitalité des arts et de la culture est fondée sur des attitudes, des valeurs, des buts, des aspects historiques et des pratiques divers et partagés. À Grand-Sault, les éléments les plus importants sont les suivants : les festivals, les événements, les marchés, un musée, le

théâtre, la nourriture et la musique. La ville dispose de festivals annuels bien établis, comme le festival régional de la patate et le carnaval d'hiver, ainsi qu'une série d'événements émergents de moindre ampleur (y compris festival de l'automne et un festival de la bière et du vin). Le marché fermier de Grand-Sault a été rénové et il est fleurissant. Bâtir sur la base existante constitue un élément clé pour supporter la cohésion de la communauté, l'engagement civique et offrir des activités attrayantes pour soutenir le secteur du tourisme qui est en croissance.

4.9.2 BUT

La ville est un pôle culturel et artistique où les locaux et les visiteurs sont encouragés à expérimenter le caractère authentique de la région par l'entremise de ses festivals, marchés, théâtre, nourriture et musique.

4.9.3 OBJECTIFS

- La ville s'implique activement dans le développement d'une diversité des festivals de grande qualité tout au long de l'année de manière à ce qu'ils attirent les citoyens et les visiteurs.
- La ville soutient le marché fermier en sa qualité de pôle communautaire animé.
- La ville fournit des occasions pour l'implication d'un vaste sous-groupe de citoyens qui sont activement engagés dans le développement de la scène des arts et de la culture - comme partisans et participants.

4.10 UTILISATION DES TERRES ET AMÉNAGEMENT DURABLES

4.10.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



La ville développe une politique pour encadrer l'utilisation et le développement de terres, de bâtiments, de voisinages et de zones commerciales. Les lignes directrices pour l'utilisation des terres actuelles et les enjeux de développement sont gérées en

conformité avec le plan municipal et les règlements existants. Les décisions sont prises avec le soutien de l'administration de la ville, le conseil et la Commission du district d'aménagement de La Vallée. La ville reconnaît le besoin de développer toutes les terres d'une manière intégrale, abordable et accessible; l'accent doit être mis sur la promotion d'initiatives diversifiées qui favorisent des standards élevés de qualité de vie. Il est à noter que les changements au plan municipal et aux règlements sont susceptibles de renforcer cet engagement.

4.10.2 BUT

La ville dispose d'une approche de gestion intégrée de l'utilisation des terres pour favoriser les pratiques responsables et durables pour tous les types de terre, les bâtiments et les voisinages.

4.10.3 OBJECTIFS

- La ville alloue une quantité de ressources suffisantes pour harmoniser le plan municipal et les règlements avec la stratégie, y compris les lignes directrices pour l'utilisation des terres et l'aménagement durables.

- La ville met en vigueur des décisions concernant l'utilisation des terres et l'aménagement durables qui sont cohérentes avec les lignes directrices.
- La ville s'assure que les voisinages disposent d'un accès acceptable aux espaces commerciaux, de loisir et éducatifs, ainsi qu'au service.
- La ville met l'accent sur la nouvelle croissance et le développement mixte dans le centre-ville pour soutenir son effervescence tout en protégeant les zones naturelles excentriques et l'agriculture de l'étalement urbain.



4.1.1 INFRASTRUCTURE POUR SATISFAIRE LES BESOINS CHANGEANTS

4.1.1.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE



La ville reconnaît les défis continus pour satisfaire les besoins élémentaires et avancés d'une communauté en pleine évolution dans une région plus grande avec des besoins en infrastructure englobant l'eau, les égouts, l'éclairage, les espaces publics, les parcs récréatifs, les parcs industriels et les bâtiments de la ville. La ville se trouve dans une position d'infrastructure favorable, car elle compte peu d'infrastructures vieillissantes nécessitant des réparations. La ville gère ses besoins en matière d'infrastructure dans le cadre des contraintes du budget municipal. La ville reconnaît qu'il existe des incertitudes concernant les menaces et les forces globales et régionales qui pourraient changer la demande environnementale et sociale, ce qui aurait pour effet l'augmentation des standards de performance pour l'infrastructure.

4.1.1.2 BUT

La ville traite les besoins en matière d'infrastructure à court et à long terme de la communauté dans le cadre des limites financières tout en satisfaisant aussi les attentes environnementales, sociales et culturelles.

4.1.1.3 OBJECTIFS

- Le plan municipal et les règlements d'aménagement exigent l'écologisation des pratiques d'infrastructure pour toutes les initiatives.
- La ville établit uniformément les priorités et les besoins de financement pour tous les plans à long terme d'amélioration des immobilisations.
- La ville planifie à long terme pour satisfaire les besoins liés aux changements démographiques (p. ex., les enfants du baby boom).
- La ville plaide pour une infrastructure de santé et d'éducation adéquate.



5.0 PLAN D'ACTION

Le plan d'action contient des actions particulières pour aider à la ville à réaliser les thèmes, les buts et les objectifs liés. Comme décrit dans la Section 5.1, le suivi du plan d'action ainsi que la reddition de compte seront réalisés pendant la durée de vie du plan.

Chacun des plans d'action traite des aspects suivants :

- L'identification d'au moins un individu qui prendra la responsabilité pour chaque action.
- Planification des immobilisations et impacts financiers.
- L'impact sur les opérations et les ressources d'entretien et le budget.

5.1 SURVEILLANCE

La responsabilité pour la mise en œuvre globale des actions du plan repose sur le CAO et le maire de Grand-Sault. Ces individus seront responsables de s'assurer de la mise en œuvre des actions en partenariat avec les individus identifiés dans le plan d'action.

Des rapports trimestriels sur la mise en œuvre d'actions du plan seront rédigés par la greffière adjointe et le directeur des services municipaux. Ceux-ci seront fournis au conseil par rapport spécial. Des mises à jour qualitatives et quantitatives seront fournies dans ce rapport spécial sur la progression précise par rapport à des actions.

Un rapport récapitulatif annuel comportant les activités trimestrielles les plus récentes en ce qui concerne le plan ainsi que celles de tous les autres trimestres de l'année en cours sera élaboré par la greffière adjointe et le directeur des services municipaux, et il sera ensuite envoyé au conseil par rapport spécial. Le conseil aura la responsabilité d'examiner le rapport et de se réunir avec le personnel des opérations de la ville pour discuter de la progression du plan Vision Grand-Sault et pour apporter des changements là où approprié. Les rapports spéciaux seront partagés annuellement avec le public par l'entremise du site Web de la ville et le conseil s'engage à tenir une consultation publique chaque année pour permettre aux résidents d'en apprendre plus au sujet des progrès réalisés concernant le plan.

Advenant la nécessité de réaliser des modifications importantes au plan, le CAO de la ville, la greffière adjointe et le maire réuniront de nouveau le comité consultatif

pour valider et recueillir les réactions sur les suggestions de changements. Les changements finaux à apporter au plan seront sujets à l'examen du conseil et à une motion d'approbation pendant la séance du conseil.

Après cinq ans, la ville commandera le développement d'un nouveau plan stratégique par le comité qui devra être approuvé par une motion pendant la séance du conseil.

5.2 SOMMAIRE FINANCIER

Le budget du fonds de fonctionnement général et le budget du fonds de fonctionnement de l'aqueduc et des égouts pour 2011 pour la ville de Grand-Sault ont été adoptés par le conseil le 21 décembre 2010 et approuvés par le directeur par intérim des finances de la communauté le 21 janvier 2011. Vous trouverez ci-dessous un résumé des revenus et des dépenses pour 2011 (tableau 5.1).



Tableau 5.1
Budget du fonds de fonctionnement général et du fonds de fonctionnement de l'aqueduc et des égouts

Résumé du budget du fonds de fonctionnement général pour 2011	
Revenus	
Revenus issus des taxes	\$ 7 217 286
Revenus non issus des taxes	
Services fournis à d'autres gouvernements	\$ 715 872
Ventes de services	\$ 1 138 174
Revenus provenant d'autres sources	\$ 114 480
Autres transferts	\$ 96 605
Subvention inconditionnelle	\$ 618 479
Revenus totaux	\$ 9 900 896
Dépenses	
Services des gouvernements généraux	\$ 1 316 204
Services de protection	\$ 2 084 116
Services de transport	\$ 1 647 262
Services de santé publique et d'aide sociale	\$ 264 050
Service de développement environnemental	\$ 906 589
Services récréatifs et culturels	\$ 1 844 554
Services fiscaux	\$ 1 837 621
Autres services	\$ 500
Dépenses totales	\$ 9 900 896
Résumé du budget de fonctionnement de l'aqueduc et des égouts pour 2011	
Revenus	
Vente de services	\$ 1 574 926
Autres revenus de sources propres	\$ 189 000
Surplus de l'année précédente	\$ 46 853
Revenus totaux	\$ 1 810 779
Dépenses	
Services de santé de l'environnement - Eau	\$ 749 930
Services de santé de l'environnement - Égouts	\$ 342 255
Services fiscaux	\$ 718 594
Dépenses totales	\$ 1 810 779

La ville fonctionne avec les revenus disponibles et elle garde le rythme avec les dépenses nécessaires. Les actions planifiées liées à la concrétisation de la vision, des buts et des objectifs de ce Plan ne sont pas vues comme une contrainte ou un fardeau financier pour la ville.

L'impact estimé sur l'établissement du budget a été pris en compte à l'échelon élevé. Le plan d'action comprend une échelle simple comprenant les indications faible, moyen ou élevé, afin d'illustrer l'impact potentiel sur l'établissement

futur des budgets. Les implications des coûts d'exploitation et d'entretien sont estimées et peuvent être consultées dans le plan d'action détaillé à l'annexe B.

Dans certains cas, l'impact sera une réduction du budget, par exemple, les économies réalisées en vertu de l'utilisation réduite d'énergie dans les bâtiments. Le personnel et le conseil seront responsables de déterminer les impacts précis du budget pendant les futurs cycles du budget.

5.3 PROJETS ET DÉPENSES D'IMMOBILISATION

La ville disposait de plans de dépense en immobilisations avant la stratégie Vision Grand-Sault. Ces renseignements apparaissent dans le plan quadriennal de dépense en immobilisations de Grand-Sault (2010-2013) envoyé le 7 décembre 2010 et résumé dans le tableau 5.2 comme suit :

S'il vous plaît noter que ces dépenses sont sujettes à changement, sur la base des priorités du conseil et des opérations de la ville.

Tableau 5.2 Résumé du plan de dépense en immobilisations (2010-2013)

Plan de dépense en immobilisations 2010-2013	
2010	
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue Beaulieu	\$ 290 000
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue Lajoie	\$ 91 000
Bouclage de la conduite maîtresse des rues Sheriff/High/Chapel	\$ 231 500
Restauration majeure des puits n° 3 et 5	\$ 105 500
	\$ 114,480
2011	
Principes de comptabilité du secteur public	\$ 25 000
Bouclage de la conduite maîtresse de la route CN	\$ 631 000
2012	
Réseau cyclable - Asphalte	\$ 50 000
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue Durepos	\$ 28 910
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue Bourgoin	\$ 31 585
	\$ 906,589
2013	
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue McCluskey	\$ 23 560
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue Vanier	\$ 58 335
Bouclage de la conduite maîtresse de la rue Chapel	\$ 189 942
TOTAL	\$1 756 332

Dans les prochaines années, la ville planifie investir dans l'infrastructure en mettant l'accent sur les réseaux d'alimentation en eau. Les actions planifiées associées à la concrétisation de la vision, des buts et des objectifs de ce plan signalent la nécessité d'investir dans plusieurs domaines. Le personnel et le conseil devront déterminer les impacts précis du budget pendant les futurs cycles du budget. Pour concrétiser les actions à court et à moyen terme, le plan de dépense en immobilisations de la ville devra comprendre les dépenses en immobilisation associées avec ces actions ainsi que la détermination de la source de financement.

6.0

ADOPTION PAR LE CONSEIL

C'est avec un énorme plaisir que la séance du conseil de ville et l'administration de la ville adoptent le plan quinquennal de développement durable de communauté. Ce plan a été élaboré en partenariat avec la communauté et les opérations de la ville, et il reflète les attributs et le caractère uniques de notre ville.

Le plan met en place la base pour que la ville continue à bâtir sur la richesse de son histoire, sa beauté naturelle et son esprit communautaire pour devenir une agglomération accessible et offrant une gamme complète de services ainsi qu'une économie novatrice et une excellente qualité de vie.

INSÉRER LA SIGNATURE

Marcel Deschênes
Maire de Grand Falls/Grand-Sault

INSÉRER LA SIGNATURE

Peter Michaud
Directeur municipal



VISION GRAND-SAUT/GRAND FALLS PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COMMUNAUTÉ



ANNEXE A

Orientations clés recommandées pour améliorer
le caractère durable du plan municipal



TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	23
2.0	DOMAINES THÉMATIQUES	24
2.1	COOPÉRATION RÉGIONALE	24
2.2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	25
2.3	DESTINATION TOURISTIQUE	26
2.4	GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE	27
2.5	VIE SAIN ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	28
2.6	VITALITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE	29
2.7	UTILISATION DES TERRES ET AMÉNAGEMENT DURABLES	30
2.8	INFRASTRUCTURE POUR SATISFAIRE LES BESOINS CHANGEANTS	31
3.0	RECOMMANDATIONS	33
3.1	COOPÉRATION RÉGIONALE	33
3.2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	33
3.3	DESTINATION TOURISTIQUE	33
3.4	RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	33
3.5	VIE SAIN ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	34
3.6	VITALITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE	34
3.7	UTILISATION DES TERRES ET AMÉNAGEMENT DURABLES	34
3.8	INFRASTRUCTURE POUR SATISFAIRE LES BESOINS CHANGEANTS	34

1.0 INTRODUCTION

Le plan municipal de ville qui remplace le plan adopté en 1972, lequel a été modifié en 1985, a été approuvé en 2005. Il existe dans la ville un désir de renforcer le cadre réglementaire actuel et de créer des contrôles afin de préserver et de protéger l'environnement, ainsi que de lier le plan municipal avec d'autres efforts d'aménagement de la ville, y compris un Plan de développement durable de la communauté.

Afin d'élaborer un plan de développement durable de communauté, une révision du plan municipal s'est avérée nécessaire pour intégrer les considérations de l'ordre du développement durable dans les documents de planification. Cela était également nécessaire pour fournir une orientation stratégique à la ville. La révision du plan municipal a permis d'harmoniser les objectifs décrits dans le plan de développement durable de communauté avec les politiques liées et/ou d'appuyer les objectifs et les domaines thématiques. Le lien entre le plan municipal et les objectifs de développement durable aidera à intégrer réellement les principes de développement durable au niveau des opérations de la ville et de la communauté dans son ensemble. La révision a identifié des domaines susceptibles de présenter des lacunes ou des chevauchements avec les politiques municipales et l'objectif de développement durable.

2.0 DOMAINES THÉMATIQUES

2.1 COOPÉRATION RÉGIONALE



Coopération régionale				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	Toutes les villes de la région sont engagées dans une coopération régionale visant à partager les services, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des opérations de celles-ci.	12.1	La ville continuera à ramasser les déchets domestiques par l'intermédiaire d'une entreprise du secteur privé qui les transportera vers le site d'enfouissement régional situé à Rivière-Verte.	Les services municipaux, comme le ramassage des déchets domestiques, le service de protection contre l'incendie, la police et les services d'intervention d'urgence sont tous fournis à l'intérieur des limites de la municipalité. Aucune politique n'est cependant identifiée pour appuyer la coordination avec les communautés voisines.
		12.2	La municipalité possède actuellement son propre de service d'incendie.	
		12.3	La municipalité possède actuellement son propre service de police.	
		12.4	La municipalité de Grand-Sault ne dispose pas encore d'un plan d'intervention en cas d'urgence pour l'ensemble de la municipalité. Par conséquent, elle assurera la continuité du comité responsable de la mise en œuvre d'un plan d'intervention en cas d'urgence.	
2	D'un point de vue régional, toutes les villes collaborent au développement et à la promotion des grands événements (liés au tourisme et la vitalité des arts et de la culture), comme le CMA 2014, etc.	13.0	Activities by a number of agencies often have overlapping activities or mandates, lacking coordination and communication between these groups. The town will encourage the coordination of these agencies by establishing an Economic Development Committee.	Le Plan indique qu'il existe actuellement un manque de coordination à l'échelle régionale et dans la ville en ce qui concerne le développement et la promotion d'événements de grande envergure. Le comité de développement économique identifié dans la Politique 13 est susceptible d'appuyer la collaboration à l'échelle régionale pour développer et promouvoir des événements de grande envergure.
Autres politiques de coopération régionale de PM existantes qui ne correspondent pas directement avec les objectifs du plan de développement durable de communauté				
SO	SO	8.3	La plupart des parcs industriels régionaux de la province ont été aménagés avec l'aide financière des plus hauts paliers de gouvernement. La ville de Grand-Sault tente de mettre de la pression et de solliciter les gouvernements provincial et fédéral et leurs organismes respectifs afin que les accords soient étendus en ce qui concerne l'aménagement de parcs industriels dans la province.	Le plan n'identifie pas l'aménagement d'un parc industriel régional comme un objectif, bien qu'il appuie le développement industriel.



2.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Développement économique durable				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	Tous les intervenants clés travaillent de manière stratégique et coopérative pour maintenir et développer une économie diversifiée et novatrice dans les secteurs clés.	6.4	Les zones commerciales routières contiennent de grands magasins et des entreprises cherchant à attirer les véhicules motorisés. La ville souhaite appuyer et promouvoir le développement de zones commerciales routières en s'assurant d'effectuer les procédures nécessaires pour que les routes et les rues identifiées soient desservies par les infrastructures capables de supporter et de stimuler les investissements commerciaux.	Le Plan identifie les défis pour le développement économique, y compris le manque de coopération et de vision intégrée ainsi que les spécifications. La Section 6 du plan municipal identifie les zones commerciales, les politiques et les projets potentiels visant à encourager le développement commercial. Un soutien au comité de développement économique est identifié dans la Politique 13 comme un possible mécanisme de coordination régionale.
		6.12	Le développement commercial de la ville n'a pas augmenté comme prévu pendant les dernières années. La ville souhaite fournir une subvention monétaire aux personnes qui veulent bâtir un nouveau bâtiment commercial à l'intérieur de ces limites afin de stimuler la croissance pendant les prochaines années.	
		7.1	La fonction institutionnelle regroupe les principales institutions publiques et les principaux services publics à la communauté à l'intérieur de la municipalité, y compris l'éducation, la santé, les services gouvernementaux et religieux. La ville souhaite rendre les principales institutions publiques accessibles.	
2	La ville soutient des zones industrielles pour aider à combler les besoins de la communauté.	8.1	Il existe seulement un parc industriel régional dans les limites municipales et il ne dispose pas de terres industrielles à développer, ce qui place Grand-Sault en situation désavantageuse par rapport à d'autres municipalités. La ville recommande l'aménagement d'un parc industriel régional d'intérêt économique pour les municipalités et les paroisses voisines; à parts égales.	Le plan n'identifie pas l'aménagement d'un parc industriel régional comme un objectif, bien qu'il appuie le développement industriel.
		8.6	Il n'y a eu aucune construction industrielle importante dans la ville de Grand-Sault dans les dernières années. La ville souhaite fournir une subvention monétaire aux personnes qui veulent bâtir un nouveau bâtiment industriel à l'intérieur de ses limites afin de stimuler ce type d'activité pendant les prochaines années.	
3	Centre-ville Grand-Sault réussit à développer et à maintenir une zone de centre-ville effervescente pour soutenir les besoins des citoyens et créer une destination touristique.	6.2	La ville de Grand-Sault est fière de disposer d'un des plus beaux centres-villes de la province et continue à reconnaître et à promouvoir le rôle prépondérant du centre-ville comme un des principaux centres d'activité économique, touristique, sociale et culturelle.	Le plan municipal identifie la zone BIA comme un outil clé dans l'atteinte de cet objectif de développement durable.
		6.11	Par le passé, la ville a investi beaucoup de temps, d'argent et d'énergie dans le développement et l'embellissement des zones commerciales. Par conséquent, la ville souhaite promouvoir les zones commerciales établies et restreindre le nombre d'applications pour du zonage ponctuel. Le zonage ponctuel signifie la perte d'un commerce qui aurait pu contribuer à occuper un emplacement commercial.	



2.3 DESTINATION TOURISTIQUE

Destination touristique				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	Le tourisme est planifié à l'échelle régionale de manière à ce que les commodités et les activités soient coordonnées.	9.8	Il n'existe actuellement aucun réseau intégré et planifié d'attractions touristiques au niveau local et régional qui vise à attirer et à garder les visiteurs aussi longtemps que possible. Par conséquent, la ville souhaite travailler avec les autres agences de la région pour développer un réseau touristique qui intègre les principales attractions et infrastructures, et qui visera le développement de la région en tant que destination touristique et cherchera à garder les visiteurs et les touristes aussi longtemps que possible. La stratégie touristique sera élaborée en coopération avec d'autres agences régionales impliquées dans le développement économique et la planification de la région.	Il existe plusieurs politiques et propositions faisant la promotion des commodités et activités touristiques de la ville, notamment la Stratégie touristique (Tourism Strategy) et le Plan directeur pour les parcs et le loisir (Master Plan for Parks and Leisure) pour promouvoir la coordination entre les commodités et les activités.
		6.2	La ville de Grand-Sault est fière de disposer d'un des plus beaux centres-villes de la province et continue à reconnaître et à promouvoir le rôle prépondérant du centre-ville comme un des principaux centres d'activité économique, touristique, sociale et culturelle.	Plusieurs politiques identifient les possibles attractions touristiques et les besoins de protection et de développement.
2	Grand-Sault offre une suite de commodités et d'activités attrayantes et de qualité supérieure toute l'année durant.	9.1	La ville possède plusieurs attractions naturelles majeures et de nombreuses infrastructures qui offrent beaucoup d'occasions pour le développement des loisirs et du tourisme. La ville souhaite mettre à profit ses attractions naturelles les plus importantes, les chutes et le centre d'information touristique; la Gorge et La Rochelle; la rivière Saint John; la Petite-Rivière; la région agricole de Grand-Sault, Saint-André, Drummond et New Denmark; le réseau de sentiers du Nouveau-Brunswick; et le réseau de parcs municipaux.	Le Plan municipal identifie des attractions touristiques. Il n'identifie toutefois pas une politique pour coordonner les attractions et promouvoir la ville comme une destination toute l'année durant.
		9.2	Les chutes et le centre Malobiannah sont indéniablement le point d'intérêt clé dans la municipalité en ce qui concerne le tourisme. La ville continuera à rechercher des subventions importantes auprès des plus hauts paliers de gouvernement pour consolider la position des chutes et de la gorge en tant qu'attraction majeure.	
		9.3	La gorge est certainement l'attraction naturelle la plus spectaculaire de la ville et de la région; elle n'est cependant pas bien connue. La ville propose que des efforts de marketing soient entrepris pour faire connaître mieux la gorge et La Rochelle aux visiteurs.	
		9.4	La rivière Saint John est le cours d'eau le plus important de la province; il existe cependant trop peu d'embarcadères et ils sont tous privés. La ville souhaite travailler en coopération avec la Mariners Association sur le développement d'un projet de marina pour les bateaux de plaisance. Par ailleurs, la ville souhaite consulter Énergie NB (qui possède une grande partie des terres le long de la rivière Saint John) pour favoriser une utilisation maximum des rives à des fins de loisir afin de s'assurer que cela sera sûr et n'obstruera pas les opérations de l'entreprise.	

Destination touristique				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
		9.5	Le développement des rives de la Petite-Rivière entre les puits et sa jonction avec la rivière Saint John présente un grand potentiel pour les loisirs et le tourisme pour la municipalité. Le développement des rives doit cependant se faire conformément à l'approche visant à préserver l'environnement et les puits d'eau potable. En conséquence, la ville souhaite travailler sur le développement de la Petite-Rivière tout en préservant l'utilisation environnementale et écologique de la zone, et protégeant les puits municipaux d'alimentation en eau potable. Ceci pourra être accompli en interdisant les développements impliquant l'enfouissement, les déviations de cours d'eau et l'enlèvement de la végétation.	
		9.6	Une partie du réseau de sentiers du Nouveau-Brunswick a été développée à l'intérieur des limites de la municipalité. Cependant, une section importante reste à développer en raccordant le réseau de sentiers de Petit Temis. La ville souhaite coopérer avec les municipalités de Saint Leonard et de Sainte-Anne-de-Madawaska pour raccorder aussitôt que possible les différents réseaux de sentiers existants.	



2.4 GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

Gérance environnementale				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	L'empreinte écologique de la ville est réduite grâce à des approches concernant l'aménagement de constructions résidentielles et commerciales.	8.2	La ville tentera de concentrer tous les sites industriels et les entreprises dans des parcs et des zones qui sont adéquatement desservis en matière de transport et de services publics tout en considérant l'utilisation des terres voisines, la protection de l'environnement et le bassin-versant municipal.	Le plan municipal n'harmonise pas solidement la protection de l'environnement avec l'aménagement des constructions résidentielles et commerciales afin de satisfaire les critères de l'objectif de durabilité. Les politiques se trouvant sous les sections 5 et 6 (aménagements résidentiels et aménagements commerciaux, respectivement) doivent prendre en compte les facteurs décrits dans la politique 4.6 pour minimiser l'étalement urbain. Les facteurs compris dans la politique 8.2, comme la protection de l'environnement et le bassin-versant municipal, doivent être intégrés dans les aménagements commerciaux et résidentiels.
		11.3	Le territoire de la ville de Grand-Sault est particulièrement abrupt et il présente certains défis et certaines contraintes qui doivent être gérés en ce qui concerne son développement. Par ailleurs, la topographie variée est susceptible de représenter un potentiel à mettre en valeur dans la mesure où les développements sont planifiés de manière conséquente avec soin.	
		4.6	Comme mesure afin d'éviter l'étalement urbain, la ville tentera de contenir le développement urbain aux zones déjà desservies ou à desservir. Les facteurs suivants sont pris en considération lors du développement d'un nouveau projet : le souci d'économie, l'approvisionnement et la demande, l'équité et les critères.	

Gérance environnementale				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
2	La ville a mis en œuvre les recommandations provenant des études sur la gestion de l'érosion et de l'eau de surface.	11.2	Il y a eu des rapports de glissement de terrain et d'érosion excessive à certains endroits précis de la municipalité le long de la rivière Saint John, de Falls Brook et là où les rives sont plus abruptes. Certains problèmes d'érosion et d'affaissement de terrain ont été identifiés suite à du versage brut réalisé par certaines personnes le long des rivières et des cours d'eau. La ville mettra de l'avant des mesures pratiques pour mieux contrôler les activités de versage brut le long des cours d'eau, plus particulièrement aux endroits où les rives sont plus abruptes.	Les résultats des études sur la gestion de l'érosion et des eaux de surface doivent être identifiés et les recommandations doivent être mises en œuvre dans une politique afin de refléter le résultat sur le développement durable.
		4.4	La ville tire son eau potable d'un bassin-versant qui est en grande partie situé hors des limites de la ville. La ville de Grand-Sault aimerait intensifier ses efforts auprès du gouvernement provincial pour fournir une meilleure protection du bassin-versant et des puits d'eau aux fins de préserver la qualité de l'eau.	
		11.3	Le territoire de la ville de Grand-Sault est particulièrement abrupt et il présente certains défis et certaines contraintes qui doivent être gérés en ce qui concerne son développement. Par ailleurs, la topographie variée est susceptible de représenter un potentiel à mettre en valeur dans la mesure où les développements sont planifiés de manière conséquente avec soin. En outre, la ville favorisera uniquement la création de nouvelles rues et de nouveaux bâtiments dans les zones où les pentes sont favorables au développement.	
		4.1	La ville fait face à certaines limitations quant aux réserves et à la distribution de l'eau, car la pression se trouve sous les 50 psi (le minimum nécessaire pour satisfaire les besoins résidentiels, commerciaux et industriels de manière adéquate). Par conséquent, la ville maintiendra et améliorera son système d'aqueduc en analysant annuellement la qualité du système.	
3	La ville a amélioré et réalise régulièrement le suivi de la performance environnemental des opérations de la municipalité.	4.9	La ville ne possède actuellement aucun plan directeur lui permettant de planifier et de diriger le développement de ses installations municipales de distribution et d'adduction d'eau et de son réseau d'égout. Par conséquent, la ville développera un plan directeur pour la distribution et l'adduction d'eau, et le réseau d'égout dans les prochaines années.	Le Plan municipal identifie des projets précis, mais aucune cible ou évaluation globale des opérations municipales ou de la performance environnementale.
		12.1	La ville continuera à ramasser les déchets domestiques par l'intermédiaire d'une entreprise du secteur privé qui les transportera vers le site d'enfouissement régional situé à Rivière-Verte.	



2.5 VIE SAIN ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Vie saine et bien-être social				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	Les commodités de la ville satisfont les besoins des individus, des familles et de l'ensemble de la communauté pour assurer que les citoyens sont engagés et actifs dans leur communauté.	7.1	La fonction institutionnelle regroupe les principales institutions publiques et les principaux services publics à la communauté à l'intérieur de la municipalité, y compris l'éducation, la santé, les services gouvernementaux et religieux. La ville souhaite rendre les principales institutions publiques accessibles.	Les politiques qui soutiennent l'objectif de développement durable sont identifiées.
		7.2	Il existe plusieurs établissements d'enseignement dans la ville, du préscolaire au collégiale. La ville compte sur les institutions scolaires pour compléter d'autres services fournis à la communauté, comme le gymnase, les courts de tennis, le parc et les terrains de jeu.	
		7.5	Les bâtiments suivants sont classés comme étant institutionnels; Hôtel de Ville, bibliothèque publique régionale, poste de police, bureaux du gouvernement provincial, l'ancien Hôtel de Ville, caserne de pompier, garage municipal, etc.	
		9.9	Avec les changements sociaux de la dernière décennie, le temps est peut-être venu pour la municipalité de se doter d'un plan directeur pour les loisirs. Avec le vieillissement accéléré de la population. La municipalité doit être sensible aux nouvelles tendances sociales qui affecteront l'étendue et le niveau de service requis par la population.	
2	La ville continue à assurer un haut niveau de sécurité publique, ce qui permet d'optimiser le bien-être physique et social.	7.3	La ville continue à appuyer les efforts pour fournir des soins à court et à long terme pour la population régionale à l'hôpital général de Grand-Sault et au Grand Falls Manor.	Le plan municipal répond à cet objectif de développement durable en identifiant plusieurs services pour assurer un haut niveau de sécurité publique qui maximise le bien-être physique et social.
		12.2	La municipalité possède actuellement son propre service d'incendie.	
		12.3	La municipalité possède actuellement son propre service de police.	
		12.4	La municipalité de Grand-Sault ne dispose pas encore d'un plan d'intervention en cas d'urgence pour l'ensemble de la municipalité. Par conséquent, elle assurera la continuité du comité responsable de la mise en œuvre d'un plan d'intervention en cas d'urgence.	
3	La ville travaille activement à retenir les jeunes et elle offre des opportunités de soutien pour s'assurer qu'ils reviennent advenant leur départ.			Le plan municipal manque d'une politique concernant la rétention des jeunes et l'offre d'opportunités pour s'assurer qu'ils reviennent si jamais ils décident de partir.



2.6 VITALITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE

Vitalité des arts et de la culture				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	La ville s'implique activement dans le développement d'une diversité des festivals de grande qualité tout au long de l'année de manière à ce qu'ils attirent les citoyens et les visiteurs.			Il n'existe aucune politique en ce qui concerne la promotion et le soutien des festivals tout au long de l'année dans la ville.
2	La ville soutient le marché fermier en sa qualité de pôle communautaire animé.	10.1	L'agriculture est sans nul doute la ressource la plus importante de la région. L'ensemble de l'économie de la région et de la ville est considérablement intégré à l'activité agricole. La ville augmentera son effort pour sauvegarder, améliorer et promouvoir l'agriculture dans toutes les sphères de la communauté.	La politique 10.1 du plan municipal identifie le besoin de sauvegarder, d'améliorer et de promouvoir l'agriculture dans toutes les sphères de la communauté. L'objectif de développement durable concernant la promotion du marché fermier crée une occasion d'harmoniser l'initiative du plan municipal qui soutient et fait la promotion des pratiques agricoles.
3				Il n'y a aucune politique dans le plan municipal soutenant et développant les arts et la culture dans la ville.
Autres politiques de vitalité des arts et de la culture de PM existantes qui ne correspondent pas directement avec les objectifs du plan de développement durable de communauté				
S0	S0	12.6	La municipalité de Grand-Sault dispose d'un bon nombre de bâtiments historiques publics et privés dans son territoire. Ces derniers ont été construits à la fin du 19 ^e siècle et au début du 20 ^e , et possèdent certains traits historiques et architecturaux qui sont importants pour la ville. Bien que la ville ne dispose d'aucun règlement municipal sur la protection du patrimoine municipal, la ville souhaite tout de même favoriser l'entretien et l'amélioration des sites historiques et patrimoniaux se trouvant dans son territoire.	



2.7 UTILISATION DES TERRES ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Utilisation des terres et aménagement durables				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	La ville alloue une quantité de ressources suffisantes pour harmoniser le plan municipal et les règlements avec la stratégie, y compris les lignes directrices pour l'utilisation des terres et l'aménagement durables.			Bien que le plan municipal favorise le développement là où l'infrastructure existe, aucune ligne directrice n'est intégrée aux politiques d'infrastructure et d'utilisation des terres.
2	La ville met en vigueur des décisions concernant l'utilisation des terres et l'aménagement durables qui sont cohérentes avec les lignes directrices.			

2.8 INFRASTRUCTURE POUR SATISFAIRE LES BESOINS CHANGEANTS



Infrastructure pour satisfaire les besoins changeants				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
1	Le plan municipal et les règlements d'aménagement exigent l'écologisation des pratiques d'infrastructure pour toutes les initiatives			Plusieurs projets d'infrastructure sont proposés dans le plan municipal et certains projets peuvent être identifiés comme des occasions « vertes » de rendre le projet plus durable.
2	La ville établit uniformément les priorités et les besoins de financement pour tous les plans à long terme d'amélioration des immobilisations.			Il n'existe aucune référence de politique à la planification de l'amélioration des immobilisations dans le plan.
3		4.8	Par le passé, le surdimensionnement des infrastructures a été le sujet de beaucoup de discussions et la ville a payé la différence de coût pour agrandir l'infrastructure afin qu'une subdivision soit adéquatement desservie. La ville exigera désormais des promoteurs de projet qu'ils installent les infrastructures selon les dimensions correctes pour desservir la totalité de leur projet de développement ou de lotissement résidentiel.	

Infrastructure pour satisfaire les besoins changeants				
Numéro d'objectif	Objectif du plan de développement durable de communauté	Politiques du plan municipal qui appuie l'objectif		Recommandations
		Numéros de politiques	Résumé de la politique	
4	La ville finance en entier toutes les opérations et toutes les exigences en matière de maintenance (p. ex., par l'entremise de tarifs fonciers et de services publics stables).	5.7	Entre 1996 et 2001, la ville a vu sa population diminuer, ce qui a eu pour effet de réduire la possibilité d'augmentation de l'assiette fiscale et d'affaiblir le pouvoir économique de la ville. La ville souhaite renverser cette tendance et augmenter sa population et son stock résidentiel. Dans la mesure de ses moyens, la ville souhaite offrir une subvention monétaire aux gens qui souhaitent bâtir des logements unifamiliaux, bifamiliaux ou multifamiliaux.	Le Plan municipal montre qu'avec les changements démographiques, il est important que les besoins en infrastructure changent également avec les besoins de la population. Il existe peu de politiques identifiant le changement démographique et les besoins clés correspondants, comme l'hébergement et les services de loisir.
5		9.9	Avec les changements sociaux de la dernière décennie, le temps est peut-être venu pour la municipalité de se doter d'un plan directeur pour les loisirs. Avec le vieillissement accéléré de la population. La municipalité doit être sensible aux nouvelles tendances sociales qui affecteront l'étendue et le niveau de service requis par la population.	

3.0

RECOMMANDATIONS

3.1 COOPÉRATION RÉGIONALE

Enjeux - Le Plan identifie les défis pour le développement économique, y compris le manque de coopération et de vision intégrée ainsi que les spécifications. Il existe actuellement un manque de coordination à l'échelle régionale et dans la ville en ce qui concerne le développement et la promotion d'événements de grande envergure.

Recommandation – Soit par l'intermédiaire du comité de développement économique identifié dans la Politique 13 ou par d'autres moyens, comme identifiés dans le plan d'action Vision Grand-Sault, appuyer la collaboration à l'échelle régionale pour développer et promouvoir des événements de grande envergure.

Enjeux - Les services municipaux, comme le ramassage des déchets domestiques, le service de protection contre l'incendie, la police et les services d'intervention d'urgence sont tous fournis à l'intérieur des limites de la municipalité. Aucune politique n'est cependant identifiée pour appuyer la coordination avec les communautés voisines.

Recommandation – Les politiques 12.1 à 12.4 identifiées dans le plan municipal sont susceptibles d'être élaborées davantage afin d'y inclure le soutien pour la coordination de ces services avec les communautés voisines.

3.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Enjeux - Le Plan identifie les défis pour le développement économique, y compris le manque de coopération et de vision intégrée ainsi que les spécifications.

Recommandation - La Section 6 du plan municipal identifie les zones commerciales, les politiques et les projets potentiels visant à encourager le développement commercial. Il s'agit d'une occasion d'inclure la collaboration dans la politique 13.0.

3.3 DESTINATION TOURISTIQUE

Enjeux - Il existe plusieurs politiques et propositions faisant la promotion des commodités et activités touristiques de la ville. Cependant, aucune politique n'est identifiée autre que la Stratégie touristique (Tourism Strategy) et le Plan directeur pour les parcs et le loisir (Master Plan for Parks and Leisure) pour promouvoir la coordination entre les commodités et les activités. Le Plan identifie des attractions touristiques. Il n'identifie toutefois pas une politique pour coordonner les attractions et promouvoir la ville comme une destination toute l'année durant.

Recommandation – Élaborer des politiques autour des résultats identifiés dans la Stratégie touristique et le Plan directeur pour les parcs et le loisir (noter: stratégie et un plan maître n'existe pas actuellement). Les politiques doivent mettre l'accent sur le développement de la coordination entre les commodités et les activités, et la promotion de la ville en tant que destination quatre saisons.

3.4 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Enjeux - Le plan municipal n'harmonise pas la protection de l'environnement avec l'aménagement des constructions résidentielles et commerciales afin de satisfaire les critères de l'objectif de durabilité.

Recommandation - Les politiques se trouvant sous les sections 5 et 6 (aménagements résidentiels et aménagements commerciaux, respectivement) doivent prendre en compte les facteurs décrits dans la politique 4.6 pour minimiser l'étalement urbain. Les facteurs compris dans la politique 8.2, comme la protection de l'environnement et le bassin-versant municipal, doivent être intégrés dans les aménagements commerciaux et résidentiels. Les résultats des études sur la gestion de l'érosion et des eaux de surface doivent être identifiés et les recommandations doivent être mises en œuvre dans une politique afin de refléter le résultat sur le développement durable.

3.5 VIE SAINE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Enjeux - Le plan municipal manque d'une politique concernant la rétention des jeunes et l'offre d'opportunités pour s'assurer qu'ils reviennent si jamais ils décident de partir.

Recommandation - En consultation avec la jeunesse, identifier les éléments clés de la communauté qui contribuent à une qualité de vie attrayante pour la jeunesse et les jeunes adultes. Prendre les résultats de cette planification et les placer dans le cadre conceptuel de politique du Plan.

3.6 VITALITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE

Enjeux – La politique actuelle ne fait pas le lien entre la sauvegarde, l'amélioration et la promotion de l'agriculture avec la promotion du marché fermier local.

Recommandation - La politique 10.1 du plan municipal identifie le besoin de sauvegarder, d'améliorer et de promouvoir l'agriculture dans toutes les sphères de la communauté. L'objectif de développement durable concernant la promotion du marché fermier crée une occasion d'harmoniser l'initiative du plan municipal qui soutient et fait la promotion des pratiques agricoles.

3.7 UTILISATION DES TERRES ET AMÉNAGEMENT DURABLES

Enjeu - Bien que le plan municipal favorise le développement là où l'infrastructure existe, aucune ligne directrice n'est intégrée aux politiques d'infrastructure et d'utilisation des terres.

Recommandation – Élaborer une politique intégrant les lignes directrices d'utilisation durable des terres dans les politiques d'infrastructure et dans les projets.

3.8 INFRASTRUCTURE POUR SATISFAIRE LES BESOINS CHANGEANTS

Enjeux - Le plan municipal n'intègre pas l'écologisation des pratiques d'infrastructure pour toutes les initiatives.

Recommandation - Plusieurs projets d'infrastructure sont proposés dans le plan municipal et certains projets peuvent être identifiés comme des occasions « vertes » de rendre le projet plus durable.





VISION GRAND-SAUT/GRAND FALLS PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE COMMUNAUTÉ



Annexe B
Plan d'action détaillé





PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)

Thème : Coopération régionale

But : La Ville s'attaque à des défis communs en utilisant une approche collaborative et régionales. Nous partageons des services et des infrastructures où il fait sens et que nous construisons notre économie régionale ensemble.

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
Toutes les villes de la région sont engagées dans une coopération régionale visant à partager les services, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des opérations de celles-ci.	Le conseil et les opérations municipales sont chargés de continuer à explorer les possibilités de partage de services ainsi que les opportunités concernant les communautés voisines et les districts de services locaux.	Court - d'ici le 31 octobre 2012	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Conseil	SO	SO	Jusqu'à présent, aucune politique n'est identifiée pour soutenir la coordination des services municipaux avec les communautés voisines. Au besoin, une politique peut être ajoutée dans la Section 12.
D'un point de vue régional, toutes les villes collaborent au développement et à la promotion des grands événements (liés au tourisme et la vitalité des arts et de la culture), comme le CMA 2014, etc.	Identifier des groupes intéressés à collaborer au développement et à la promotion de grands événements et tenir une réunion avec les groupes dans les communautés voisines afin de vérifier quelle pourrait être leur participation (REMARQUE : ceci est lié de manière importante avec les actions touristiques. Consulter la fiche Tourisme pour obtenir de plus amples renseignements)	Court - d'ici le 31 octobre 2012	Marco Ouelette (Loisirs, tourisme et culture)	SO	SO	Un soutien au comité de développement économique est identifié dans la Section 13 comme un possible mécanisme de coordination régionale.
	Tenir un événement annuel en collaboration avec nos partenaires.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Marco Ouelette (Loisirs, tourisme et culture)	SO	Faible	



PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)

Thème : Développement économique durable

But : La ville est un contributeur clé à la prospérité de la région. Elle offre une diversité d'emplois et elle est attrayante pour l'investissement, l'entrepreneuriat et l'innovation. La ville de Grand-Sault possède une économie diversifiée soutenue par une vaste profil de secteurs (agriculture, foresterie, tourisme, biosciences, secteur des services, etc.).

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
Tous les intervenants clés travaillent de manière stratégique et coopératives pour maintenir et développer une économie diversifiée et novatrice dans les secteurs clés.	Tenir une séance avec l'association d'affaires du centre-ville, la chambre de commerce et la Société de développement économique régional pour explorer les objectifs communs et la possibilité d'un groupe de travail collaboratif.	Court - d'ici le 31 mars 2012	Peter Michaud (directeur des services municipaux)	SO	Faible	"Le Plan identifie les défis pour le développement économique, y compris le manque de coopération et de vision intégrée ainsi que les spécifications. La Section 6 du plan municipal identifie les zones commerciales, les politiques et les projets potentiels visant à encourager le développement commercial. Une occasion de poursuivre la collaboration par l'entremise d'un comité, comme le Comité de développement économique, est identifiée dans la Section 13. "
	Le conseil et les opérations municipales doivent planifier des réunions trimestrielles avec la Société de développement économique régional.	Court - d'ici le 31 octobre 2012	Francois Parent (Entreprise Région Grand-Sault)	SO	Faible	
La ville soutien des zones industrielles pour aider à combler les besoins de la communauté.	Se réunir avec les communautés voisines pour explorer la possibilité d'aménagement de nouveaux parcs commerciaux zonés industriels.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Francois Picard (Entreprise Région Grand-Sault), Conseil	SO	SO	Le Plan comprend un support de politique pour un parc industriel régional.
Centre-ville Grand-Sault réussit à développer et à maintenir une zone de centre-ville effervescente pour soutenir les besoins des citoyens et créer une destination touristique.	Réaménager tous les trottoirs du centre-ville et sur le boulevard Broadway	Projet pluriannuel : Court - d'ici le 31 mars 2012 à moyen - d'ici le 31 mars 2014	Daniel Laforge (Gestionnaire intérimaire, Travaux publics)	Moyen	Moyen	Le plan municipal identifie la zone BIA comme un outil clé dans l'atteinte de cet objectif de développement durable.
	Installer des caméras publiques dans le centre-ville pour augmenter la sécurité publique et pour faire de la promotion sur le site Web de la ville.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Jean Real Michaud (chef de la police), Peter Michaud (directeur des services municipaux)	Faible	Faible	
	Régulièrement, selon les besoins, se réunir avec l'association d'affaires du centre-ville pour recueillir des commentaires sur des projets d'aménagement ou d'embellissement dans la BIA et au centre-ville.	Court - d'ici le 31 mars 2012 (en cours)	Peter Michaud (directeur des services municipaux)	SO	SO	



PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)

Thème : Destination touristique

But : La ville possède une industrie touristique en pleine effervescence qui mise sur le tourisme en nature toute l'année durant et qui est soutenue par un secteur des services de haute qualité (p. ex., hébergement, camping, restaurants, etc.) ainsi que des activités.

Objectifs	Action	Déla	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
Le tourisme est planifié à l'échelle régionale de manière à ce que les commodités et les activités soient coordonnées.	Développer des offres collatérales (brochures, signalisation, etc.) et des offres groupées de tourisme (c.-à-d., offres groupées comprenant le golf et l'hôtel)	Court - d'ici le 31 mars 2012	Service des loisirs, du tourisme et de la culture (Marco Ouelette)	SO	Faible	Il existe plusieurs politiques et propositions faisant la promotion des commodités et des activités touristiques clés dans la ville. Celles-ci doivent être révisées pour des occasions précises soutenant le développement du tourisme. (Consulter les politiques du plan identifiées dans la Section 9) En plus de la stratégie touristique et du plan directeur pour les parcs et les loisirs pour promouvoir la coordination entre les commodités et les activités.
	Réaliser une évaluation des initiatives et des pratiques de tourisme actuelles dans la région et la commission de développement d'un plan directeur de tourisme avec des partenaires.	Court - d'ici le 31 mars 2012	Service des loisirs, du tourisme et de la culture (Marco Ouelette)	SO	Moyen	
	Mettre en œuvre les résultats prioritaires provenant du plan directeur de tourisme. Éléments spécifiques à déterminer.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Service des loisirs, du tourisme et de la culture (Marco Ouelette)	À déterminer	À déterminer	
	Continuer à faire du lobby auprès des gouvernements provinciaux et fédéraux pour appuyer le projet de revitalisation des centres de tourisme et des sentiers	Court - d'ici le 31 mars 2012	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Conseil	SO	Faible	
Grand-Sault offre une suite de commodités et d'activités attrayantes et de qualité supérieure toute l'année durant	Appuyer et travailler avec tous les types de professionnels en loisir, y compris les associations locales de motoneige et de véhicule tout-terrain, pour permettre un accès approprié et responsable aux sentiers et aux routes de la ville.	Court - d'ici le 31 mars 2012 (en cours)	Peter Michaud (directeur des services municipaux)	SO	Faible	Le Plan identifie plusieurs attractions touristiques. Il n'identifie toutefois pas une politique pour coordonner les attractions et promouvoir la ville comme une destination toute l'année durant. Le cas échéant, il est possible d'ajouter une politique au Plan.



PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)

Thème : Responsabilité environnementale

But : La ville est une communauté à faible impact reconnue pour son leadership en matière d'intendance environnementale basé sur la protection de ses écosystèmes, la propreté et la sécurité de l'eau et de l'air, l'utilisation responsable des ressources renouvelables et non renouvelables, et la gestion de pointe des déchets.

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
L'empreinte écologique de la ville est réduite grâce à des approches concernant l'aménagement de constructions résidentielles et commerciales.	À déterminer suite à l'achèvement de l'examen du plan municipal.	À déterminer suite à l'achèvement de l'examen du plan municipal	À déterminer suite à l'achèvement de l'examen du plan municipal	SO	SO	"Le plan municipal n'harmonise pas solidement la protection de l'environnement avec l'aménagement des constructions résidentielles et commerciales afin de satisfaire les critères de l'objectif de durabilité. Les politiques se trouvant dans les sections 5 et 6 (aménagements résidentiels et aménagements commerciaux, respectivement) doivent prendre en compte les facteurs indiqués dans 4.6 et 8.2, tel que minimiser l'étalement urbain, protéger l'environnement et le bassin-versant municipal. Ces aspects doivent être intégrés pour les aménagements commerciaux et résidentiels, et en particulier dans les exigences des règlements."
La ville a mis en œuvre les recommandations provenant des études sur la gestion de l'érosion et de l'eau de surface.	Mettre en œuvre les recommandations provenant de l'étude de l'initiative de collaboration pour l'adaptation régionale sur la stabilité des terres à Grand-Sault (étude en cours)	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Comité environnemental de la ville, Conseil	Élevé	Élevé	Les résultats des études sur la gestion de l'érosion et des eaux de surface doivent être identifiés et les recommandations doivent être mises en œuvre dans une politique afin de refléter le résultat sur le développement durable.
	Continuer à faire du lobby auprès du gouvernement pour qu'il mette en œuvre les recommandations de l'étude sur l'érosion de la route Tobique, réalisée par Gemtech en 2008, et de manière plus générale autour de la ville.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Comité environnemental de la ville, Conseil	SO	Faible	
La ville a amélioré et réalise régulièrement le suivi de la performance environnemental des opérations de la municipalité	Trouver le financement pour réaliser le premier inventaire sur la consommation d'énergie et les émissions de GES par l'intermédiaire du programme Partenaire pour la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités.	Court - d'ici le 31 mars 2012 (en cours)	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Comité environnemental de la ville, Conseil	SO	Faible	Le Plan identifie des projets d'infrastructure précis, mais aucune cible ou évaluation globale des opérations municipales ou de la performance environnementale.
	Définir des cibles annuelles et à long terme de réduction de la consommation d'énergie et des GES	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Comité environnemental de la ville, Conseil	SO	SO	
	Sur une base continue, mettre en œuvre des programmes d'impact majeur pour l'amélioration de la performance harmonisés avec la base de référence et les cibles (p. ex., améliorations de l'efficacité énergétique des bâtiments, réduction des déchets, etc.).	Moyen - d'ici le 31 mars 2014 (en cours)	Peter Michaud (directeur des services municipaux), Comité environnemental de la ville, Conseil	Moyen	Faible	

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)



Thème : Vie saine et bien-être social

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
Les commodités de la ville satisfont les besoins des individus, des familles et de l'ensemble de la communauté pour assurer que les citoyens sont engagés et actifs dans leur communauté.	Mettre en œuvre les résultats prioritaires provenant de l'étude de faisabilité. Éléments spécifiques à déterminer.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Service des loisirs, du tourisme et de la culture (Marco Ouelette)	Élevé	Moyen	Les politiques qui soutiennent l'objectif de développement durable sont identifiées. Consulter les sections 7 et 9 du plan municipal.
	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour les parcs, les pistes et le transport actif (tout en identifiant également une manière de relier le Sentier NB à notre réseau des sentiers touristiques)	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Sentier de Chutes, Loisirs, tourisme et culture (Marco Ouelette)	Moyen	Moyen	
La ville continue à assurer un haut niveau de sécurité publique, ce qui permet d'optimiser le bien-être physique et social.	Répondre à la demande du service de police concernant l'obtention d'installations plus efficaces pour satisfaire leurs besoins (c.-à-d., des cellules de police)	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Jean Real Michaud, Chef de police/Peter Michaud, directeur des services municipaux	Élevé	Élevé	Le plan municipal répond à cet objectif de développement durable en identifiant plusieurs services pour assurer un haut niveau de sécurité publique qui maximise le bien-être physique et social.
La ville travaille activement à retenir les jeunes et elle offre des opportunités de soutien pour s'assurer qu'ils reviennent advenant leur départ.	Bien qu'identifié comme un objectif, il mène à tous les autres efforts du plan pour améliorer le bien-être social, économique et environnemental de la communauté.	SO	SO	SO	SO	Le plan municipal manque d'une politique concernant la rétention des jeunes et l'offre d'opportunités pour s'assurer qu'ils reviennent si jamais ils décident de partir.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)



Thème : Vitalité des arts et de la culture

But : La ville est un pôle culturel et artistique où les locaux et les visiteurs sont encouragés à expérimenter le caractère authentique de la région par l'entremise de ses festivals, marchés, théâtre, nourriture et musique.

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
La ville s'implique activement dans le développement d'un diversité des festivals de grande qualité tout au long de l'année de manière à ce qu'ils attirent les citoyens et les visiteurs	Augmenter la commandite de la ville et de soutien opérationnel des festivals.	Court - d'ici le 31 mars 2012 (en cours)	Loisirs, tourisme et culture (Marco Ouelette), opérations de la ville (Peter Michaud), Conseil	SO	Moyen	
	Aménager une aire de restauration dans le marché fermier.	Court - d'ici le 31 mars 2012 (en cours)	Loisirs, tourisme et culture (Marco Ouelette), opérations de la ville (Peter Michaud), Conseil	Faible	Faible	
	Achever l'aménagement de la Phase II du marché fermier afin de l'agrandir.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Loisirs, tourisme et culture (Marco Ouelette), opérations de la ville (Peter Michaud), Conseil	Faible	Faible	
La ville fournit des occasions pour l'implication d'un vaste sous-groupe de citoyens qui sont activement engagés dans le développement de la scène des arts et de la culture - comme partisans et participants.	Continuer à maintenir un certain niveau de soutien financier pour les groupes, activités et événements de nature artistique et culturelle, et rechercher des occasions de l'augmenter.	Court - d'ici le 31 mars 2012 (en cours)	Loisirs, tourisme et culture (Marco Ouelette), opérations de la ville (Peter Michaud), Conseil	SO	Faible	

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)



Thème : Utilisation des terres et aménagement durables

But : La ville dispose d'une approche de gestion intégrée de l'utilisation des terres pour favoriser les pratiques responsables et durables pour tous les types de terre, les bâtiments et les voisinages.

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
La ville alloue une quantité de ressources suffisantes pour harmoniser le plan municipal et les règlements avec la stratégie, y compris les lignes directrices pour l'utilisation des terres et l'aménagement durables.	Élaborer des lignes directrices pour une utilisation et un aménagement durable des terres en partenariat avec la Commission du district d'aménagement de La Vallée et la communauté.	Moyen - d'ici le 31 mars 2014	Comité environnemental de la ville, Michel Lang (Commission du district d'aménagement de La Vallée et la communauté), Conseil			Bien que le plan municipal favorise le développement là où l'infrastructure existe, aucune ligne directrice n'est intégrée aux politiques d'infrastructure et d'utilisation des terres.
La ville met en vigueur des décisions concernant l'utilisation des terres et l'aménagement durables qui sont cohérentes avec les lignes directrices.	Mettre en œuvre les lignes directrices et fournir au conseil des preuves de leur application conformément aux exigences sur la reddition de compte contenues dans le plan Vision Grand-Sault.	Moyen - d'ici le 31 mars 2015	Comité environnemental de la ville, Michel Lang (Commission du district d'aménagement de La Vallée et la communauté), Conseil			



PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE GRAND-SAULT POUR LE PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2011/12 - 2016/17)

Thème : Infrastructure pour satisfaire les besoins changeants

But : La ville traite les besoins à court et à long terme de la communauté en matière d'infrastructure dans le cadre de ses limites financières tout en satisfaisant aussi les attentes environnementales, sociales et culturelles.

Objectifs	Action	Délai	Responsabilité	Impact : planification des immobilisations	Impact : opérations et entretien	Impact : Plan municipal
Le plan municipal et les règlements d'aménagement exigent l'écologisation des pratiques d'infrastructure pour toutes les initiatives	Mettre en œuvre les recommandations des vérifications sur la consommation d'énergie	Court - d'ici le 31 mars 2012	Lise Ouelette, (Greffière adjointe)	Élevé	Réduit - coûts d'O&M (exploitation et maintenance) à long terme	Plusieurs projets d'infrastructure sont proposés dans le plan municipal et certains projets peuvent être identifiés comme des occasions « vertes » de rendre le projet plus durable.
	Mettre en œuvre les recommandations restantes du plan vert	Court - d'ici le 31 mars 2012	Lise Ouelette, (Greffière adjointe)	Moyen	Réduit - coûts d'O&M (exploitation et maintenance) à long terme	
	Faire l'achat et l'installation de systèmes Skata de haute efficacité pour les opérations liées à l'adduction d'eau et aux égouts	Moyen - d'ici le 31 mars 14	Daniel LaForge, Gestionnaire intérimaire, Travaux publics / Peter Michaud (directeur des services municipaux)	Élevé	Réduit - coûts d'O&M (exploitation et maintenance) à long terme	
	Intégrer des pratiques de construction écologiques dans les spécifications publiées pour toute nouvelle construction commanditée par la ville	Long - d'ici le 31 mars 2017	Peter Michaud (directeur des services municipaux)	Variable (selon la taille du projet)	Réduit - coûts d'O&M (exploitation et maintenance) à long terme	
La ville établit uniformément les priorités et les besoins de financement pour tous les plans à long terme d'amélioration des immobilisations.	Mettre en œuvre des projets de bouclage pour résoudre les culs de sac existants dans le réseau d'alimentation en eau	Moyen - d'ici le 31 mars 14	Peter Michaud, directeur des services municipaux/Daniel LaForge, Gestionnaire intérimaire, Travaux publics	Élevé	Réduit - coûts d'O&M (exploitation et maintenance) à long terme	Il n'existe aucune référence de politique spécifique à la planification de l'amélioration des immobilisations dans le plan.
	Identifier le coût et réaliser un projet pour cartographier l'infrastructure du réseau d'égout et d'alimentation en eau	Court - d'ici le 31 mars 2012	Peter Michaud, directeur des services municipaux/ Daniel LaForge, Gestionnaire intérimaire, Travaux publics	Élevé	Réduit - coûts d'O&M (exploitation et maintenance) à long terme	
Les plans de la ville à long terme pour satisfaire les besoins de changement démographique (p.ex., les enfants du baby boom).	Continuer à soutenir le Falls Manor et d'autres groupes d'intérêt concernant la croissance de l'hébergement pour personnes âgées	Court - d'ici le 31 mars 2012	Conseil	SO	SO	Le Plan montre qu'avec les changements démographiques, il est important que les besoins en infrastructure changent également avec les besoins de la population. Il existe peu de politiques identifiant le changement démographique et les besoins clés correspondants, comme l'hébergement et les services de loisir.
La ville plaide pour une infrastructure de santé et d'éducation adéquate	Identifier les occasions de formation supplémentaire en santé et sécurité pour les employés des travaux publics	Court - d'ici le 31 mars 2012	Daniel LaForge, Gestionnaire intérimaire, Travaux publics, Peter Michaud, directeur des services municipaux, Comité de santé et de sécurité	SO	Faible	